

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

LE JOURNAL D'AGRICULTURE ILLUSTRÉ

Bibliothèque du
Parlement 5

Publié par le Département de l'Agriculture de la Province de Québec.

Vol. V.

MONTREAL, OCTOBRE 1882.

No. 9

Ordre des matières.

Délibérations du Conseil d'agriculture.—Séances du 26 oct. 1881; du 1 ^{er} et du 2 mars 1882; et celle du 25 août 1882.....	129
Réunion des fabricants de beurre et de fromage de la province, à Saint-Hyacinthe, le 28 novembre prochain.....	133
Nos gravures.....	133
Exposition provinciale de 1882.....	133
Arboriculture fruitière. — Fruits rustiques de l'Europe septentrionale.....	136
Exportation des volailles.....	136
Exposition d'horticulture à Montréal.....	138
Optimiste et pessimiste.....	139
HORTICULTURE.—Plantes d'appartement.....	141
Mignonnette en arbre.....	142
Le crapaud.....	142
Taille des racines.....	142
Evaporation des fruits.....	143
Maladies des plantes.....	143
Actualités.....	143

jusqu'à la prochaine assemblée de ce conseil pour permettre aux membres de ce conseil d'en prendre plus ample connaissance. (Adopté.)

Mess. N. S. Whitney, W. Evans et Hy. Evans, délégués par la société d'horticulture de Montréal, sont introduits et exposent au conseil: Que depuis nombre d'années les rapports de cette société ont toujours été publiés et payés par une subvention annuelle du gouvernement, se montant à \$200.00; mais que, pour des raisons à eux inconnues, cette subvention leur avait fait défaut depuis deux années, et ils demandent au conseil de vouloir bien accorder à cette société son influence auprès du gouvernement pour obtenir la continuation de cet octroi, sans lequel il leur serait impossible de publier ces rapports qui sont d'un intérêt spécial pour cette province.

M. Browning, secondé par M. Somerville, fait motion: Que, considérant l'importance majeure de la publication des rapports de la société d'horticulture de Montréal et le bien incalculable que fait en cette province la diffusion de ces rapports, le gouvernement, par l'entremise de ce conseil, soit respectueusement prié de favoriser la publication des rapports de cette société par la continuation d'un octroi annuel de \$200.00; Et que le conseil verrait avec plaisir la traduction et la publication de ces rapports en langue française et leur distribution dans les divers comtés de cette Province.

M. Benoit, secondé par M. Tassé, fait motion en amendement: "Que, tout en recommandant cet octroi, le conseil regrette que l'exposition horticole ne soit pas tenue sur le terrain de l'exposition provinciale, en même temps que la dite exposition, de manière que cette exposition horticole puisse profiter au public plus amplement que par le passé.

L'amendement étant mis aux voix est perdu sur la division suivante:

POUR: MM. Benoit, Casavant, Guilbault et Tassé. (4)

CONTRE: MM. Beaubien, Blackwood, Browning, Casgrain, Faribault, Gibb, Marsan et Somerville. (8)

La motion principale est alors adoptée sur même division.

Lecture d'une lettre du colonel Rhodes, de Québec, exposant que depuis plus de 20 ans, il était membre à vie de la société d'agriculture du Bas-Canada, et que comme tel il avait droit à un billet d'entrée à toutes les expositions provinciales: Que n'ayant pas reçu le billet pour la dernière exposition provinciale, il priait le conseil d'agriculture de vouloir bien lui rembourser la somme de \$10.00, montant de sa souscription.

M. Browning, secondé par M. Gibb, fait motion: Que la demande du colonel Rhodes, en date du 1^{er} octobre, de se faire rembourser la somme de \$10.00 montant de sa souscription comme membre à vie de la société d'agriculture du Bas-Canada, soit accordée.

Cette motion, mise aux voix, est perdue sur division suivante:

POUR: MM. Blackwood, Browning et Gibb. (3).

CONTRE: MM. Benoit, Casavant, Faribault, Guilbault, Marsan, Somerville et Tassé. (7).

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 10 août 1882, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, le 9 septembre 1882.

Sur l'approbation des délibérations }
du Conseil d'agriculture. }

L'honorable Commissaire de l'agriculture et des travaux publics, dans un mémoire en date du dix août courant (1882), recommande que les délibérations du Conseil d'agriculture du vingt-six octobre 1881, et des premier et deux mars 1882, soient approuvées, conformément à l'acte 32 Vict. ch. 15, sauf la recommandation d'un octroi additionnel de \$200, en faveur de la société d'horticulture de Montréal.

Le comité concourt dans cette recommandation et la soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,
(Signé) Jos. A. DEFOY,
Greff. Cons. ex.

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, 26 octobre 1881.

Présents: Messieurs Beaubien, Benoit, Blackwood, Browning, Casavant, Casgrain, DeBlois, Faribault, Gibb, Guilbault, Marsan, Massue, le rév. M. Pilote, Somerville, le rév. M. S. Tassé.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

Le secrétaire fait la lecture du rapport des écoles d'agriculture de Sainte-Anne et de Saint-François pour la présente année.

Lecture du rapport du comité chargé de faire la visite des écoles d'agriculture dans le cours de l'été de 1881.

M. Browning, secondé par M. Benoit, fait motion: "Que le rapport du comité de la visite des écoles reste sur la table

SÉANCE DE DEUX HEURES P. M.

Les mêmes étant présents, le secrétaire fait la lecture du rapport du comité chargé de visiter les principales beurrieres de l'état de New-York et d'étudier le système de leur fonctionnement.

M. Marsan, secondé par M. Guilbault, fait motion : Que les remerciements de ce conseil soient votés aux membres du comité pour le rapport si plein d'intérêt qu'il vient de soumettre à ce conseil, et que cet excellent rapport demeure sur la table jusqu'à la prochaine assemblée pour être plus spécialement étudié par les membres de ce conseil. (Adopté.)

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture du comté de Pontiac N° 1, exposant que : En conséquence de l'achat d'une propriété et de la construction de bâtisses pour les expositions de comté, et aussi de l'obligation d'acheter une certaine quantité de "goémon biphosphaté," les ressources de cette société se trouvent limitées et elle demande l'exemption du concours des terres les mieux cultivées pour cette année.

Résolu : Que le conseil regrette que la société d'agriculture de Pontiac N° 1 n'ait pas envoyé la présente résolution pour l'assemblée du mois de mars dernier, comme elle y avait été invitée par circulaire, mais que néanmoins, dans les présentes circonstances, il ne croit pas devoir lui refuser la permission demandée.

Lecture d'une requête de la société d'agriculture du comté de Québec, exposant que les concours des terres les mieux tenues sont impossibles dans ce comté, 1° parce qu'il n'y a pas de système de rotation suivi, 2° parce que les terres n'ont pas, en conséquence du morcellement de la propriété, l'étendue suffisante exigée par les règlements, 3° parce que les cultivateurs n'ont pas un bétail proportionné à l'étendue du terrain.

Résolu : Que le conseil d'agriculture, vu l'époque avancée de la réception de cette pétition, consent encore pour la présente année à exempter la société d'agriculture du comté de Québec du concours des terres les mieux cultivées, avec l'entente expresse, que à l'avenir, ce comté devra se conformer aux exigences de ce conseil sous peine de se voir privé de son octroi.

Lecture d'une pétition du président de la société d'agriculture du comté de Verchères, informant le conseil qu'il a reçu un compte du gouvernement pour 4 tonnes de "goémon biphosphaté" s'élevant à \$104.00, plus les frais de transport, \$30.00, et l'informant que cette somme serait retenue sur l'octroi de cette année à cette société ;

Que M. le président informa le gouvernement qu'il n'avait jamais reçu l'engrais en question, qu'il y avait erreur dans la quantité chargée, et que, d'ailleurs, il était trop tard alors (en juillet) pour en tirer parti ;

M. le président conclut en demandant au conseil de décharger la dite société du compte en question et d'ordonner que son octroi pour la présente année lui soit payé entièrement.

M. Browning, secondé par M. Somerville, fait motion : "Que ce conseil ayant été informé que certaines sociétés d'agriculture n'ont jamais reçu le goémon biphosphaté qui leur était destiné, suivant la distribution faite par le gouvernement, tandis que d'autres se plaignaient d'en avoir reçu une quantité excédant les 2 tonnes qui devaient être envoyées à chaque société, suivant la résolution de ce conseil en date du 4 mai écoulé ; il prend la liberté de prier le gouvernement de vouloir bien prendre le moyen qu'il jugera convenable pour s'assurer de la quantité exacte de goémon biphosphaté reçue par les différentes sociétés d'agriculture avant de faire aucune déduction sur le montant de leur octroi, afin d'éviter qu'aucune injustice ne soit faite à ces sociétés." (Adopté.)

Lecture d'une lettre de M. Arthur Cornéliar, un des membres de la société d'agriculture de Berthier, se plaignant que les directeurs de cette société n'ont pas voulu avoir de

concours des fermes les mieux tenues cette année en imposant des conditions impossibles pour ces concours.

Lecture d'un rapport du président et du secrétaire de la société d'agriculture de Berthier, exposant que, malgré les efforts qu'ils ont faits pour avoir un concours des fermes les mieux tenues, ils n'ont pas reçu une seule entrée. Ils demandent la remise de l'octroi du gouvernement pour aider cette société à payer la dette contractée par les anciens directeurs, dette qui a beaucoup gêné les opérations de cette société. Résolu : qu'une copie de la lettre de M. Arthur Cornéliar relativement aux opérations de la société d'agriculture du comté de Berthier, soit transmise aux directeurs de cette société, et que l'octroi du gouvernement soit retenu jusqu'à plus ample information au sujet de ses opérations.

Lecture d'une requête de plusieurs membres de la société d'agriculture du comté de l'Assomption, se plaignant de certains règlements de cette société de nature à léser leur droits.

M. Browning, secondé par M. Gibb, fait motion : "Que le conseil d'agriculture ayant appris que les livres de la société d'agriculture du comté de l'Assomption contenaient certains règlements passés par cette société, mais qui n'avaient pas été sanctionnés par ce conseil, le secrétaire reçoive instruction d'informer la société d'agriculture de l'Assomption qu'elle ait à biffer de ses livres, comme étant illégal, tout règlement qui n'aurait pas été approuvé par ce conseil." (Adopté.)

Résolu : Que le secrétaire du conseil soit autorisé à payer l'octroi aux différentes associations pour la culture des fruits, dès que le comité se sera convaincu que ces sociétés se sont conformées aux règlements de ce conseil.

M. Benoit, secondé par M. Casavant, fait motion : "que les sociétés d'agriculture soient libres, pour l'année 1882, d'omettre leur exposition annuelle et d'employer leurs fonds pour l'achat de reproducteurs de races pures, après en avoir obtenu la permission de ce conseil, à son assemblée de mai prochain." (Adopté.)

Résolu : Que chaque société d'agriculture qui a obtenu la permission d'employer ses fonds à l'achat d'animaux reproducteurs purs, soit tenue de faire parvenir au bureau du conseil, le ou avant le 1^{er} janvier prochain, un rapport indiquant la race de chaque animal, le montant payé, de qui acheté, le tout accompagné d'un pedigree certifié de la généalogie de l'animal, et qu'une circulaire à cet effet soit adressée aux sociétés d'agriculture.

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture n° 1 du comté de Mégantic demandant d'être exemptée du concours des terres les mieux cultivées pour lui permettre d'acheter des taureaux de race durham.

Cette permission est accordée.

M. McEachran, au sujet des boursiers à l'école vétérinaire de Montréal, est référé au comité des écoles.

Le rapport de l'école vétérinaire de Montréal pour l'année 1880 est déposé sur la table jusqu'à la prochaine réunion de conseil, pour permettre aux membres d'en prendre connaissance.

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture du comté de Jacques Cartier, demandant la permission de supprimer les prix pour les concours des terres les mieux tenues, en raison des grandes dépenses faites par cette société pour l'achat d'un étalon clyde de race pure qu'elle a payé \$1,500.00. Elle lui accordant cette permission le conseil favoriserait cette société dans l'acquittement de la dette qu'elle a contractée pour faire cet achat.

Résolu : Que cette pétition soit accordée.

Vraie copie certifiée.

Montréal, 15 Nov. 1881.
(Signé) GEORGES LEOLERE.
Secrétaire.

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, 1^{er} mars 1882.

Présents : Messieurs Browning, Blackwood, Casavant, Casgrain, DeBlois, Gauthier, Gaudet, Guilbault, Ouimet, Marsan, Pilote & Somerville.

M. S. Gaudet, vice-président, ayant pris le fauteuil, le secrétaire fait la lecture du procès-verbal des minutes de la dernière assemblée, lequel est approuvé.

Le secrétaire fait la lecture d'une lettre de M. Massue, informant le conseil qu'il lui est impossible d'assister à cette assemblée.

M. Ouimet, secondé par M. Blackwood, fait motion : "Que M. Massue soit réélu président de ce conseil pour la présente année." (Adopté.)

M. Pilote, secondé par M. Guilbault, fait motion : "Que M. Ed J. DeBlois soit élu vice-président pour la présente année." (Adopté.)

M. Ed J. DeBlois, le nouveau vice-président élu, prend alors le fauteuil.

M. Ouimet, secondé par M. Guilbault fait motion : "Que les messieurs suivants forment le comité exécutif :

Messieurs Massue, président, Beaubien, Casgrain, DeBlois, Marsan et Somerville." (Adopté.)

M. Marsan, secondé par M. Gaudet, fait motion : "Que les messieurs suivants forment le comité des cultivateurs de fruits :

J. M. Browning, président, L. Beaubien, L. H. Massue, A. Casgrain, et O. Gauthier." (Adopté.)

M. Casgrain, secondé par M. Blackwood, fait motion : "Que les messieurs suivants forment le comité pour la refonte de l'Acte d'agriculture :

Messieurs G. Ouimet, président, L. H. Massue, J. M. Browning, Révd. S. Tassé, et les membres de ce conseil faisant partie de la législation de cette province." (Adopté.)

M. Guilbault, secondé par M. Gauthier, fait motion : "Que les messieurs suivants forment le comité des écoles : Révd. F. Pilote, président, Blackwood, Benoît, Casgrain et Ouimet." (Adopté.)

Le conseil reçoit alors une députation de la société d'horticulture de Montréal, composée de messieurs Whitney, Gibb, Sheppard et du Dr. Andres, exposant les avantages qu'il y aurait pour le Canada d'importer des arbres fruitiers du nord de la Russie, pour les acclimater dans ce pays et les répandre ensuite dans nos campagnes : que pour cela cette société aurait besoin d'un terrain pour y faire ses expériences, et aussi d'un subside du gouvernement pour lui venir en aide dans cette entreprise ; et ces messieurs espèrent que le conseil d'agriculture voudra bien prêter son influence auprès du gouvernement pour appuyer la demande que cette société se propose de faire.

Résolu. Que le conseil d'agriculture est heureux d'exprimer la satisfaction qu'il éprouve en voyant la société d'horticulture de Montréal s'occuper si activement de l'importante question de l'introduction dans ce pays de variétés de fruits adaptés à ce climat : et qu'il recommande la pétition de cette société à la sérieuse attention du gouvernement de cette province.

Lecture d'une requête de M. I. J. A. Marsan, demandant, au nom de l'école d'agriculture de l'Assomption, un octroi de \$50.00 pour aider cette école à faire l'achat d'un bon niveau pour l'usage de l'école d'agriculture.

Résolu : Que cette somme soit accordée à l'école d'agriculture de l'Assomption.

Le secrétaire soumet les rapports annuels des sociétés d'horticulture (*fruit growers association*) des comtés de Shefford, Abbottsford, Missisquoi, L'Islet et Brome.

Résolu : Que ces rapports soient approuvés et que le secrétaire reçoive instruction de leur payer le montant de leur octroi annuel aussitôt qu'il l'aura reçu du gouvernement. Et le conseil s'ajourne à deux heures, p. m.

SÉANCE DE DEUX HEURES P. M.

Les mêmes étant présents, le secrétaire fait la lecture d'une lettre du secrétaire de la société d'agriculture N° 1 du comté d'Ottawa, l'informant que, en conséquence d'une grave maladie, il lui a été impossible, dans le temps, d'envoyer à ce bureau, les documents nécessaires pour obtenir l'octroi du gouvernement pour l'année dernière, et il prie le conseil de vouloir bien prendre sa demande en sa favorable considération et accorder cet octroi à la dite société :

Résolu : Que vu la maladie du secrétaire de la société d'agriculture N° 1 du comté d'Ottawa, maladie qui l'a mis dans des circonstances incontrôlables, l'octroi du gouvernement pour l'année dernière soit payé à cette société.

M. Ouimet, secondé par M. Somerville, fait motion : "Que le secrétaire soit autorisé à se procurer des cartes géographiques de la puissance du Canada, de la province de Québec, et la mappemonde, et les suspendre sur les murs de la chambre de ce conseil." (Adopté.)

Le secrétaire fait la lecture d'une pétition de la société d'agriculture N° 1 du comté de Beauce, alléguant que vu certaines irrégularités dans la pétition d'une partie des habitants de ce comté demandant la formation d'une seconde société dans ce comté, la décision de ce conseil en date du 1^{er} mars 1881 soit reconsidérée, et que la société N° 2 du comté de Beauce ne soit pas reconnue comme ayant une existence légale.

Lecture d'une lettre du secrétaire de la société d'agriculture N° 2 du comté de Beauce, donnant de longues informations sur sa condition actuelle, appuyant sa demande d'être reconnue comme la société N° 2 du comté de Beauce, tel que décidé par le conseil d'agriculture par résolution en date du 1^{er} mars 1881.

M. Ouimet, secondé par M. Pilote, fait motion : "Que la requête des membres de la société d'agriculture. N° 1, du comté de Beauce, soit rejetée, et que les deux sociétés de ce comté continuent à fonctionner tel que réglé par la décision de ce conseil à son assemblée du 1^{er} mars 1881, et que copie de la présente résolution soit transmise aux sociétés N° 1 et 2, du comté de Beauce." (Adopté.)

Le secrétaire soumet une lettre de M. McEachran, au sujet de l'École vétérinaire, dans laquelle il demande au conseil de vouloir bien établir un règlement pour l'examen des élèves qui se présentent pour étudier l'art vétérinaire et leur admission à l'école.

Résolu : Que la lettre de M. McEachran soit référée au comité des écoles avec prière de faire rapport.

Lecture d'une lettre de M. L. A. Cannon, greffier de la corporation de la cité de Québec en date du 17 janvier dernier, transmettant copie de deux résolutions de cette corporation, exprimant le désir de cette corporation que la prochaine exposition provinciale ait lieu cette année en la cité de Québec.

M. Gauthier, secondé par M. Ouimet, fait motion : "Que les résolutions du conseil de ville de Québec, au sujet de la prochaine exposition provinciale, soient référées à l'honorable commissaire de l'agriculture." (Adopté.)

Le secrétaire soumet les programmes de plusieurs sociétés d'agriculture pour en obtenir l'approbation du conseil.

M. Ouimet, secondé par M. Pilote, fait motion : "Que les programmes d'opérations de certaines sociétés d'agriculture soient référés au comité exécutif, avec prière de faire rapport à la séance de demain matin, 2 mars." (Adopté.)

Et le conseil s'ajourne à demain, 2 mars, à midi.

SÉANCE DU DEUX MARS, MIDI.

Présents : Messieurs DeBlois, Blackwood, Casgrain, Gauthier, Marsan, Ouimet, Pilote et Somerville.

M. Ouimet, secondé par M. Casgrain, fait motion : "Que le secrétaire fasse imprimer l'index du livre des délibérations du conseil d'agriculture, au nombre de deux cent cinquante exemplaires (250)." (Adopté.)

Lecture du rapport du comité des écoles sur la lettre de M. McEachran et sur une visite faite à l'École vétérinaire de Montréal.

Résolu. Que le rapport du comité des écoles sur la lettre de M. McEachran et la visite à l'École vétérinaire de Montréal soit reçu et demeure déposé sur la table jusqu'à la prochaine réunion de ce conseil.

Le rapport suivant du comité exécutif sur les programmes d'opérations de certaines sociétés d'agriculture, pour la présente année, est lu et approuvé.

Rapport du comité exécutif. — Séance du 1^{er} mars 1882,

Présidence de M. E. J. DeBlois.

Timiscouata. Le programme de cette société est approuvé.

Bonaventure, N° 2 Div. B. Le programme de cette société est approuvé en ajoutant les mots "de race pure" à ceux de "animaux reproducteurs" dans ce programme.

Gaspé, N° 1. Le programme de cette société est approuvé.

Beauharnois. Le programme de cette société est approuvé.

Saint-Jean. Le programme de cette société est approuvé.

Chicoutimi, N° 1. Cette société sera tenue de se conformer aux règlements de ce conseil permettant aux sociétés d'agriculture d'employer la moitié de la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères et l'autre moitié à l'achat d'animaux reproducteurs de races pures.

Napierville. Programme approuvé.

Dorchester. Programme approuvé.

Bagot. Programme approuvé pour partie ; mais cette société ne pourra pas dépenser plus de la moitié de la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères.

Québec, comté. Programme approuvé pourvu que cette société dépense la moitié de la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères.

Nicolet. Le programme de cette société est approuvé, à l'exception de ce qui a rapport à la souscription des membres, qui devra être du

double de la souscription ordinaire, c'est-à-dire de deux plastres pour chaque membre, à toute date ultérieure au 1er de mai ; 2^e la moitié de la souscription des membres seulement pourra être employée à l'achat de graines fourragères et non d'autres graines.

Mégantic. Le programme d'opérations de cette société n'est pas approuvé. Pour que le conseil d'agriculture accorde la demande de cette société, la condition est que les animaux reproducteurs employés à l'amélioration du bétail soient de races pures.

Yamaska. Programme approuvé, mais cette société devra employer la moitié de la souscription de ses membres à l'achat d'animaux de races pures.

Chambly. Programme approuvé.

Terrebonne. Programme approuvé.

Saint-Hyacinthe. Programme approuvé.

Beauce, N° 1. Programme approuvé.

Kamouraska. Programme approuvé.

Champlain. Programme approuvé. Cette société pourra employer tout le montant de l'octroi du gouvernement à l'achat d'animaux de races pures.

Charlevoix, N° 2. Le programme de cette société n'est pas approuvé ; elle devra se conformer strictement aux règlements du conseil et n'employer que la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères.

Et le conseil s'ajourne.

Vraie copie certifiée.

(Signé)

GEORGE LECLÈRE.

Secrétaire.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 26 septembre 1882, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 27 septembre 1882.

Sur l'approbation de certaines résolutions du Conseil d'agriculture. }

L'honorable commissaire de l'agriculture et des travaux publics, dans un mémoire en date du vingt-six septembre courant (1882), recommande que les résolutions du Conseil d'agriculture du vingt-cinq août dernier soient approuvées, sauf la septième concernant le Journal d'agriculture, qui demeure sous considération.

Le comité concourt dans cette recommandation, et la soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,

(Signé)

JOS. A. DEFOY,
Greff. Cons. x.

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Montréal, 25 août 1882.

PRÉSENTS : MM. Massuc, Ross, Somerville, Marsan, A. Casgrain, Casavant, Benoît, C. Ouimet et Blackwood.

Présidence de M. L. H. Massuc.

Le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée, lesquelles sont approuvées.

RÉSOLU : Que c'est avec le sentiment de la plus profonde douleur que ce conseil a appris le décès de l'honorable J. Gaudet, un de ses membres dont les aptitudes pour l'art agricole ont été hautement appréciées, et dont le dévouement aux intérêts du conseil a toujours été inaltérable ; Que le conseil saisit l'occasion de cette première réunion pour offrir à la famille éplorée de M. Gaudet ses plus sympathiques condoléances ; Que le secrétaire soit prié de transmettre copie de la présente résolution à la famille de M. Gaudet.

Lecture d'une lettre de M. Gauvreau s'excusant de ne pouvoir être présent à cette assemblée.

Lecture d'une dépêche télégraphique du Rév. M. Pilote s'excusant de ne pouvoir assister à cette assemblée.

Lecture du rapport du comité sur une visite faite à l'École vétérinaire de Montréal et dont la considération avait été remise à la présente assemblée.

RÉSOLU : Que ce rapport soit reçu et approuvé.

RÉSOLU : Que conformément à la suggestion du comité des écoles, M. le président et le secrétaire forment un sous-comité pour faire l'examen préliminaire exigé des élèves

boursiers qui se présentent pour admission à l'étude de l'art vétérinaire, le sous-comité ayant le droit d'ajouter une ou deux personnes à leur nombre.

La société d'agriculture du comté de Verchères demande la permission d'exiger une somme d'argent comme prix d'admission à ses expositions de comté, et ce pour l'aider à rembourser certaines dépenses faites pour l'achat d'un terrain et l'érection de bâtiments convenables pour ces expositions.

RÉSOLU : Qu'il soit permis à la société du comté de Verchères d'exiger une somme d'argent comme prix d'admission à ses expositions agricoles.

La société d'agriculture de Québec (cité) demande d'être exemptée, cette année, d'avoir un concours, et la permission d'employer ses fonds à l'achat d'un étalon de race pure, pour l'usage de cette société.

RÉSOLU : Que la société d'agriculture de Québec (cité) soit exemptée cette année d'avoir un concours et que permission lui soit donnée d'employer les fonds provenant de la souscription de ses membres et de l'octroi du gouvernement à l'achat d'un étalon de race pure ; mais à la condition expresse que, avant de toucher le montant de l'octroi du gouvernement, cette société devra donner au conseil la preuve indiscutable que l'étalon qu'elle a acheté est réellement de race pure.

La société d'agriculture de Sherbrooke demande la permission d'être exemptée cette année de tout concours, mais d'employer ses fonds, conjointement avec les sociétés voisines à organiser un concours régional.

RÉSOLU : Que, en considération des excellents résultats obtenus des concours régionaux, il soit accordé à la société de Sherbrooke la permission de faire un concours régional, et pour cette année, être exemptée de tout autre concours.

RÉSOLU : Que l'honorable commissaire de l'agriculture soit respectueusement prié d'inviter M. le directeur du Journal d'agriculture d'exiger des sociétés d'agriculture qu'elles envoient une liste complète de leurs membres pendant le cours du mois de mai, et que l'abonnement au journal commence et finisse au 1er juin de chaque année.

RÉSOLU : Que le secrétaire reçoive instruction d'envoyer une circulaire aux sociétés d'agriculture qui ont acheté des animaux de races pures, d'envoyer à ce conseil d'ici au 1er octobre prochain copie des certificats des généalogies (pedigrees) de ces animaux ; et que ces sociétés soient informées que le conseil exigera la production de ces pedigrees avant de leur payer le montant de l'octroi du gouvernement.

RÉSOLU : Que le secrétaire reçoive instruction d'acheter un exemplaire du livre de M. Hough sur les maladies des arbres forestiers et d'en faire faire une traduction en langue française.

Et le comité s'ajourne.

Vraie copie certifiée.

GEORGES LECLÈRE.

Secrétaire.

Association forestière de la province de Québec.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION, ÉLECTION DES OFFICIERS.

L'espace nous manque, ce mois, pour faire plus ample mention de cette excellente société à laquelle sont invités tous les hommes de bonne volonté :

Le 20 septembre dernier eut lieu une assemblée convoquée pour la fondation d'une association forestière dans la province de Québec.

Un comité fut nommé à cette assemblée, pour jeter les bases de la constitution de cette société.

Une autre assemblée, présidée par l'honorable H. G. Joly, a eu lieu le 30 septembre dernier. Les messieurs dont les noms suivent étaient présents : M. Stewart Thane, agissant comme secrétaire, MM. J. K. Ward, H. Lyman, J. X. Perreault, J. A. U. Beaudry, L. H. Massue, E. A. Barnard, Drs Alloway, Howard et Hart, J. C. Chapais.

Le président expliqua le but de l'assemblée, et lecture fut faite de la lettre suivante de l'honorable W. W. Lynch, commissaire des terres de la couronne, Québec :

Québec, 29 septembre 1882.

Stewart Thane, Esq :

Monsieur.—Mes occupations ici m'empêchent d'être présent à Montréal demain. Je ne puis que vous assurer de nouveau, comme je l'ai fait à la dernière assemblée, que l'idée de l'organisation d'une association forestière reçoit une cordiale approbation, et que je coopérerai avec plaisir, par tous les moyens en mon pouvoir, à en assurer le succès.

En jetant les yeux sur l'acte de la dernière session, touchant l'encouragement pour la plantation des arbres, je vois qu'il ne prendra force de loi que par une proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil. Je fais aujourd'hui les démarches nécessaires pour faire publier cette proclamation.

Je serais bien aise que les messieurs qui s'assembleront demain, eussent la bonté de me communiquer leurs vues quant au meilleur jour à fixer comme "jour pour la plantation des arbres," aux termes de l'acte en question.

Votre etc., W. W. LYNCH.

(Traduit de l'anglais.)

Le rapport du comité sur la constitution de l'association fut ensuite lu et discuté clause par clause.

Lorsque la clause première, ayant trait au nom de l'association, fut lue, le Dr F. C. J. Alloway objecta à ce que le seul nom d'association forestière de la province de Québec lui fut donné. Il demanda comment il se fait que le nom de Canada est toujours laissé de côté? Est-ce parce qu'on en a honte? Beaucoup de personnes, surtout en Angleterre, ne savent pas où est située la province de Québec, et il pense que, pour cette raison, on devrait ajouter, d'une manière quelconque, le mot Canada au nom de la société.

On décida de l'appeler "Association forestière de la province de Québec, Canada."

Plusieurs autres amendements furent faits au rapport du comité qui fut finalement adopté sous la forme suivante :

CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE, P. Q., C.

1^o Cette société porte le nom d'Association forestière de la province de Québec, Canada.

2^o Le but de cette association est d'assurer la protection efficace et la bonne administration de nos forêts existantes, de favoriser le reboisement des terres dénudées et d'encourager la culture des essences forestières qui conviendront le mieux à notre position et à notre climat.

3^o Tout membre de cette association qui possède des terres convenables doit, pour contribution, semer ou planter annuellement au moins vingt-cinq arbres forestiers, les soigner convenablement, et envoyer au secrétaire, à l'époque fixée, un rapport de ses opérations.

4^o La contribution des membres de cette association qui sont dans l'impossibilité de faire planter ou de semer le nombre voulu d'arbres forestiers sera de deux piastres par année. Cet argent sera employé aux fins de la société.

5^o L'association s'efforcera d'obtenir des membres correspondants et des comités adjoints dans chaque municipalité de la province.

6^o Les officiers et délégués de l'Association américaine forestière seront, *ex officio*, membres de l'Association forestière de la province de Québec.

7^o L'administration est laissée à un conseil, composé d'un président honoraire, de deux vice-présidents, du secrétaire-archiviste, du secrétaire-correspondant, du trésorier et de seize directeurs. Cinq membres du conseil forment quorum.

8^o Le conseil choisit un comité général pris dans les diverses parties de la province parmi ceux qui s'intéressent aux questions forestières. Les membres du comité général auront avis des réunions du conseil, et ils y auront voix délibérante.

9^o En sus des réunions générales qui peuvent être convoquées en tout temps par le conseil, il y aura une assemblée annuelle convoquée par le conseil, aux temps et lieu qu'il jugera convenable. A cette assemblée on fera rapport des opérations de l'année et on élira un nouveau conseil.

10^o Le siège de l'association est fixé à Montréal.

OFFICIERS ÉLUS POUR L'ANNÉE 1882-83.

Président honoraire : M. James Little, Montréal; président : l'honorable M. Joly, Québec; vice-présidents : M. J. K. Ward, Mont-

réal, et M. L. H. Massue, M. P., Varennes, secrétaire-archiviste : M. J. X. Perreault, Montréal; secrétaire-correspondant : M. Ed. A. Barnard, Cap Saint-Michel; trésorier : G. L. Marler, Montréal.

CONSEIL.—Montréal : L'honorable M. Beaubien, MM. Wm. Little, Henry Lyman, Dr Henry Howard, Henry Evans, J. A. U. Beaudry, Wm. Robb;—Abbotsford. M. Chs. Gibb;—Québec : Colonel Rhodes, MM. Louis Bilodeau, S. Lesage.—Longueuil : M. J. M. Browning;—Châteauguay : M. R. Jack;—Trois-Rivières : M. J. B. Normand;—Saint-Roch-des-Aulnaies : M. A. Dupuis;—Bécancourt : M. A. Blondin.

Il y eut ensuite une discussion au sujet de la suggestion mentionnée dans la lettre de l'honorable M. Lynch, touchant "le jour pour la plantation des arbres," et il fut finalement décidé de laisser la question sous considération devant le conseil.

On résolut unanimement de présenter les remerciements de l'association à M. Stewart Thane pour ses services comme secrétaire.

On résolut aussi de présenter les meilleurs remerciements de l'association à M. William Little pour ses précieux services et l'usage de ses salles.

Et l'assemblée fut ajournée. Immédiatement après l'assemblée, eut lieu une séance du conseil de l'association pour la formation du comité général. Nous donnerons la liste des membres de ce comité, aussitôt que ces messieurs auront accepté leur nomination.

Réunion des fabricants de beurre et de fromage à Saint-Hyacinthe, le 28 novembre 1882.

Nous voyons, par un article du *Courrier de Saint-Hyacinthe* qu'une réunion des fabricants de beurre et de fromage doit avoir lieu à Saint-Hyacinthe le 28 novembre prochain, afin d'organiser une société provinciale et de bénéficier du généreux octroi de mille piastres votées par la législature de Québec en faveur de la nouvelle société.

Nous espérons que les intéressés s'y rendront, de toutes les parties du pays et que la société sera organisée sur des bases solides. Il faut pour cela choisir les directeurs de la société parmi les hommes les plus compétents et les plus dévoués à la chose publique.

NOS GRAVURES.

Nous avons fait photographier quelques-uns des animaux primés à la dernière exposition provinciale de Montréal. Nous donnons ce mois les portraits suivants : génisse jersey, appartenant à M. J. Reburn, de Sainte-Anne, comté de Jacques-Cartier;—taureau *Polled Angus* de 3 ans, appartenant à M. T. Alloway, Lachine;—chevaux de trait, appartenant à Shedden Co., Montréal;—bélier southdown de deux ans, appartenant à M. Mark Dawes, de Lachine.

Exposition provinciale de 1882.

Le nombre de visiteurs qui se sont rendus à l'exposition, cette année, est bien moins grand que de coutume, ce qu'on peut attribuer en partie au temps désagréable que nous avons eu. Les personnes qui viennent voir l'exposition comme elles iraient voir une course ou autre spectacle de ce genre ne se dérangent pas si le temps n'est pas propice, et d'un autre côté le nombre de visiteurs qui bravent le temps pour étudier les progrès faits dans les arts, les nouvelles inventions mécaniques et l'élevage du bétail, est assez restreint.

Je suis heureux d'avoir à constater qu'il y avait une grande amélioration dans la disposition des stalles pour le bétail. On a évité avec plus de soin que d'habitude le mélange des races, et le tout avait une apparence d'ordre que je n'ai pas encore vu auparavant à nos expositions. Le point difficile semble être celui du choix des juges. Je ne tiens pas à tourmenter sans cesse les organisateurs du département de l'agriculture à ce sujet; je me contenterai de dire que les défauts que j'ai remarqués les années dernières existaient encore cette année. Je spécifierai en particulier le jugement dans la classe des jersey. Je n'ai pas à critiquer les décisions dans cette classe, mais certainement que c'était un peu tard

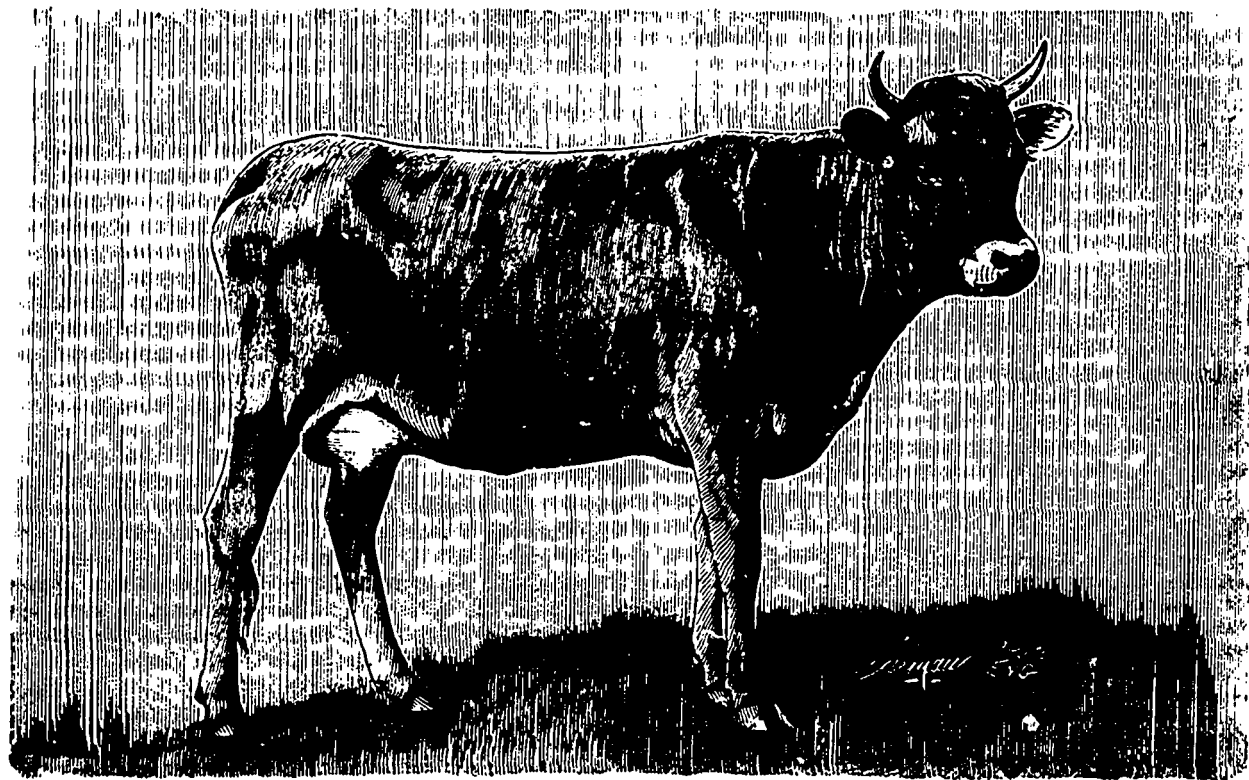
d'attendre à l'avant-dernier jour de l'exposition pour trouver des hommes compétents pour déterminer les mérites relatifs d'une classe de bétail aussi importante. Lorsqu'on offre \$25.000 en prix, ne peut-on trouver \$250 pour rémunérer 5 sets de juges, s'il est nécessaire, pour juger les classes quelque peu exceptionnelles de bétail, telles que celles des angus, des herefords, des jersey, etc. Offrir \$5 à un expert, n'est rien autre chose qu'une absurdité, et prendre un homme qui a passé sa vie avec les ayrshires pour juger les herefords, c'est délibérément admettre que les directeurs ne comprennent pas que les diverses races ont des caractères spéciaux, ou qu'ils ne sont pas à la hauteur de leur position, et ne savent pas en apprécier les devoirs.

Le bétail était, comme d'habitude le trait s' allant de l'exposition. Le tout n'offrait pas de progrès marqué, mais était aussi bien qu'on peut le désirer. Les durhams, les herefords, les angus sans cornes auraient pu figurer avec avantage à n'im-

lui, a remporté le premier prix pour les taureaux de deux ans et de l'année, et le premier et le second pour les génisses de l'année. M. Whitfield a remporté le prix pour le meilleur troupeau de durhams.

Je crois que les berfords formaient le meilleur groupe de l'exposition, si l'on excepte toutefois les moutons shropshires. Dans cette classe, M. Cochran a été passablement heureux de remporter 7 prix sur 10. Je ne vois pas que personne ait à se plaindre des décisions des juges, pour cette race. Il y aura toujours de la critique, mais j'en ai moins entendu qu'à l'ordinaire, cette année.

M. Whitfield a remporté tous les prix dans la classe des devons. Je répète encore ce que je disais, il y a trois ans. Là où le sol est de qualité moyenne, il n'y a pas de race plus appropriée à notre province que les devons du nord (le devon du sud n'existe pas comme race pure, bien qu'il existe et soit généralement connu sous le nom de somerset) s'il



GÉNISSE JERSEY DE 2 ANS, 1^{er} PRIX A L'EXPOSITION PROVINCIALE, 1882.

porte quelle exposition en Angleterre. Les ayrshires, moins nombreux que l'an dernier, étaient aussi d'excellente qualité sous tous les rapports.

A mon avis, la génisse durham de l'année, de M. Cochran, qui a remporté le premier prix dans sa classe, était la reine de l'exposition, par sa beauté et la perfection de ses formes. Le meilleur sang durham coule dans ses veines, car elle a pour père *Watchman* 2nd et pour mère *Bessie*.

M. Gibb, de Compton, avait un beau lot de jeunes durhams, de couleur rouge, fort attrayant.

Royal Lind de la ferme de M. Geo. Whitfield, a remporté le premier prix dans la classe du meilleur vieux taureau. Sa carcasse devrait peser de 1500 à 1600 lbs. Il n'est cependant pas assez compacte. M. Whitfield a exposé dans ce groupe 9 animaux et a remporté 8 prix. M. Gibb en a exposé 8 et a remporté 7 prix. M. Cochran, dont les meilleurs spécimens dans cette classe ne sortent jamais de chez

sont choisis de bonnes familles laitières. Ils sont cousins germains des jersey, et en conséquence, de notre race canadienne. Ils sont de bons animaux de boucherie, et quoiqu'ils ne soient pas forts en lait, leur lait est très riche, et recommandable pour les fabricants de beurre, à cause de son crème très colorée. Cette race, quoique d'apparence délicate, est aussi rustique que les kyloes.

J'ai vu ici, pour la première fois depuis ma dernière visite en Ecosse, une ayrshire noire! J'avoue que je l'ai prise pour une kerry, mais madame Whitfield m'assure qu'elle est pure ayrshire et d'importation récente. M. Irving avait dans son troupeau primé une vache à tête superbe. M. James Drummond a un taureau de l'année primé qui promet d'être difficile à éclipser dans les futures expositions. Il vient d'arriver de l'ouest de l'Ecosse. M. Brown, de la Petite Côte, a remporté le premier prix pour une belle génisse de 2 ans, qui manquait cependant un peu d'apparence. M. Rodden a

eu le premier prix pour un taureau de l'année, qui promet.

Il est à peine utile de dire que le bétail angus sans cornes devient excessivement populaire dans les ranches de l'ouest. Aucune autre race ne produit de plus beau bœuf, comme on peut s'en convaincre à n'importe quel marché de Noël, à Islington. Leur valeur, en tant qu'animaux sans cornes, n'a pas grande importance à mon avis. Les angus et les galloways ne sont pas bonnes laitières, mais, comme les herefords, elles nourrissent bien leur veau, et c'est tout ce qu'on peut raisonnablement leur demander.

Il est vraiment malheureux qu'un si grand nombre des angus de M. Whitfield se soient trouvés absents, soit pour Kingston, soit pour Toronto. Ce qu'il y avait de cette race, à Mile-End, était beau, cependant, et comprenait des animaux appartenant à un nouvel exposant, M. Alloway, de Lachine, dont le taureau Tulloch, d'importation récente et premier prix dans la classe de 3 ans, est une preuve du jugement de l'agent qui l'a choisi en Ecosse. MM. Cochrane, Whitfield et Alloway se sont divisés les autres prix. Les galloways, marqués comme classe *extra* sur la liste des prix, n'étaient exposés que par MM. Whitfield et Hickson. Ce dernier a remporté la palme, mais il y avait peu de différence avec ceux de M. Whitfield.

MM. J. et S. Nesbitt, de la Petite Côte, ont remporté le premier prix dans la classe des animaux croisés, pour les vieilles vaches, — classe fort peu intéressante si elle n'avait compris les croisés sans cornes de Rougemont. Je m'attendais à voir le produit des croisements de durham et kyloes de M. Cochrane, dont on voyait un magnifique échantillon, il y a deux ans à Mile-End.

Les petits shetlands de M. Whitfield ont à peine attiré l'attention des gens, personne n'ayant, en général, l'idée de ce qu'ils sont. Ils ne vivent pas, comme je l'ai lu sur certains journaux, de varechs et de bruyères, bien qu'ils soient assez rustiques. Je ferai remarquer, en passant, aux rapporteurs des divers journaux de Montréal, qu'il n'existe pas de durhams bruns. Les couleurs de cette race sont invariablement le rouge, le blanc, ou un mélange des deux, rouan.

Moutons. — Je ne puis m'imaginer pourquoi les gens gardent des leicesters. Je dirai, cependant, que ceux de M. Corvan, de Allan's Corners, étaient aussi beaux qu'on peut le désirer.

Les cotswolds et autres à longue laine, étaient comme d'ordinaire, à peu près. Cependant nous avons remarqué un agneau tout à fait extraordinaire, pour la grosseur. Il appartient aux MM. Barnard, de Belœil.

Je n'ai vu qu'un southdown étant ce que je crois devoir être un southdown, le bélier de deux ans de M. Dawes, de Sainte-Anne.

Je ne puis m'imaginer ce que veulent faire les éleveurs de moutons en exposant leurs animaux dans un aussi pitoyable état que celui de quelques-uns des southdowns exposés. Ce n'était pour ainsi dire que des os, et des os peu propres à exciter l'admiration.

Une des brebis de M. Dawes avait des traces de longue laine dans sa toison et je le lui ai fait remarquer.

Je conseillerai à M. Moore d'introduire du sang nouveau dans son troupeau aussitôt que possible. Une nourriture un peu meilleure au temps de l'accouplement aurait l'effet d'augmenter le nombre des jumaux.

Les brebis de M. Gibb sont susceptibles de progrès quant au cou et à l'accentuation générale du caractère.

Je ne dirai rien des moutons de M. Whellan, de Glo'ster. Je lui ai donné mon opinion en particulier, et j'espère qu'avant un an, il verra que j'ai raison.

Les shropshires de M. Cochrane étaient, je ne dirai pas le plus beau lot de moutons que j'aie jamais vu, car cela blesse certaines gens, mais, même aux expositions de la

société royale, ils seraient difficiles à battre, comme lot; et rien d'étonnant à cela, car ils ont été choisis parmi les meilleurs moutons primés en Angleterre et en Ecosse, et le berger sait faire leur toilette. Le vieux bélier *oxford* était superbe.

Cochons. — Comme de coutume, M. Featherstone, de Credit, Ont., a remporté tous les prix des classes suffolk et Essex. Les MM. Dawes de Lachine ont été heureux avec les berkshires, et MM. Whitman, Ouellette et Masten se sont partagé les prix pour la classe des poland-china, race que je n'aime pas, les berkshires engraisant assez pour satisfaire tout homme raisonnable.

Le département des machines agricoles était bien rempli, mais ne présentait rien de bien nouveau.

Je n'ai pas eu le temps de visiter le département des produits agricoles, mais M. Goldstein me dit que le tabac de M. Foucher, de Saint-Jacques l'Achigan, est le plus bel échantillon de tabac canadien qu'il ait jamais vu.

P. S. — J'ai oublié de mentionner que M. Pearce, de Stanstead, a exposé un petit troupeau d'*holsteins*, bétail de ferme utile, montrant de grandes propensions laitières, et qui, s'ils sont bien soignés lorsqu'ils cessent d'être bons pour le lait peuvent donner satisfaction au boucher.

On a mis du temps à trouver un set de juges pour les jersey. Enfin on en est venu à bout. Les principaux exposants étaient au nombre de trois: M. Cochrane, qui en exposait 8; M. G. Whitfield, qui en avait 10, et M. Reburn, de Sainte-Anne, qui en montrait 15. Il ne faut pas oublier, M. Rodden, de Plantagenet, Ont., qui a eu l'honneur de battre M. Cochrane dans la classe des taureaux de 3 ans, ni M. X. Archambault, de Vaudreuil, qui a eu le second prix pour les vieux taureaux, et pour les taureaux de l'année, le second pour les vaches de 3 ans, le second et le troisième pour les génisses de 2 ans, le premier et le troisième, pour les génisses de l'année, et le troisième, pour le meilleur troupeau. M. Cochrane a remporté le prix pour les taureaux de trois ans, le premier pour ceux de l'année, le premier pour les vieilles vaches, le premier et le troisième pour celles de trois ans, le premier pour les génisses de l'année et le second pour le meilleur troupeau. M. Reburn a obtenu le premier prix pour les taureaux de 2 ans, les second et troisième pour les taureaux de l'année, les second et troisième pour les vieilles vaches, le premier pour les génisses de 2 ans, le second pour les génisses d'un an, les second et troisième pour les génisses de l'année, et pour couronner le tout, le premier prix pour le meilleur troupeau, contre deux compétiteurs de la force de MM. Cochrane et Whitfield.

On n'a exposé que 80 échantillons de beurre, et M. Reburn a remporté le second prix. M. Morrison, de Frelighsburg, a exposé de magnifique miel.

Les fruits étaient de qualité inférieure; rien d'étonnant après l'été dont nous sortons. Les raisins étaient surs, et aucun n'était propre au dessert, même le *Moore's early*. La tomate *acme* semble être la favorite, mais est peu colorée, et sans saveur, cette année. Pourquoi continue-t-on à cultiver le navet *jaune d'Aberdeen* tandis que les blancs sont bien supérieurs pour la table, lorsqu'ils sont jeunes.

La machine à broyer de *Newell* a semblé attirer beaucoup l'attention dans la salle des machines, et ne peut manquer de devenir familière à tous ceux qui ont à se servir de machines de ce genre. Elle est malheureusement d'un prix élevé, bien compensé cependant par le résultat qu'elle donne.

ARTHUR R. JENNER FUST.

(Traduit de l'anglais.)

ARBORICULTURE FRUITIÈRE.

Fruits rustiques de l'Europe septentrionale.

(Par Charles Gibb, d'Abbotsford.)

M. Chs Gibb, dont nos lecteurs connaissent les excellents écrits, fait en ce moment un voyage dans le nord de l'Europe, afin d'y étudier les arbres fruitiers les plus convenables dans notre climat. Il est certain que le Canada tout entier bénéficiera grandement des recherches de M. Gibb. Voici sa première lettre qu'il nous adresse :

L'étude des fruits produits sous les divers climats du centre et de l'est de l'Europe est un travail tout-à-fait nouveau dont on peut espérer de grands résultats.

La rusticité d'une variété ne dépend pas de son lieu de naissance, mais de la rusticité de ses ancêtres et de là vient qu'on trouve même en France et en Angleterre, sous des noms français et anglais, des pommes qui présentent ces caractères de croissance et de maturité hâtive et d'épaisseur et de pubescence de feuillage démontrant leur descendance directe d'Astracan ou de Russie.

A Reutlingen, en Wurtemberg nous constatons que les poires à cidre et propres à la cuisson sont d'une race différente de celles de l'ouest de l'Europe d'où les pépiniéristes américains ont eu leurs racines de poiriers, *Reutlingen* est un canton à fruits, et plus froid que ne le comporte sa latitude, à cause de son élévation. Les vergers en cet endroit ont beaucoup souffert pendant le si défavorable hiver dernier, mais les poiriers ont beaucoup mieux résisté à l'épreuve que les pommiers.

Nous trouvons à Vienne une espèce de pommes absolument nouvelle pour nous, à feuilles petites, très épaisses, et rugueuses, originaire de Transylvanie. Quelques variétés de ces pommes se reproduisent de boutures comme les gadelles. Elle sont très productives et quelques unes d'elles sont de bonne garde.

En Bohême les fruits que nous avons vus conviennent à des climats plus doux. Mr. Budd a cependant remarqué une poire ayant cette feuille sombre, épaisse, pubescente, à bords unis qui démontre qu'elle tire son origine de cette race rustique appelée poire de neige de la Chine septentrionale. Dans les parties les plus fraîches de la Sibérie, nous avons trouvé cette poire, la Salzbug, cultivée en grande quantité et considérée comme leur variété la plus rustique.

Les fruits de la Pologne sont très intéressants. Plusieurs sont indigènes et tout-à-fait inconnus dans l'ouest de l'Europe. Le climat de Varsovie est plus doux que ne le fait anticiper sa haute latitude et son éloignement de la mer. Cependant, nous voyons pour la première fois dans les pépinières et les jardins de l'institut pomologique des collections venant des steppes de la Russie, et nous notons avec soin les opinions qu'on émet sur chacune des variétés. L'Antonowka et la Titowka semblent être les plus populaires de la section des pommes provenant du littoral. La meilleure poire, la plus rustique qu'ils aient est la Sapieganka. Nous avons vu des arbres de cette espèce croissant sous le climat rigoureux de Wilna, qui ont deux pieds de diamètre.

A Riga, nous avons constaté que plusieurs des pommes favorites de l'Allemagne septentrionale manquent de rusticité et que les collections étaient surtout composées de pommes des steppes de la Russie. Les arbres et les arbrisseaux de provenance européenne sont ici en plus petit nombre que partout ailleurs où nous avons passé jusqu'ici, et la plupart sont d'origine asiatique.

Enfin nous arrivons à St. Petersburg, situé sous le 60ème degré de latitude, la même que celle du cap Farewell, du Groënland. On est ici tellement au nord, que pendant près de deux mois en été les étoiles ne sont pas visibles même à minuit, le soleil n'étant pas assez éloigné sous l'horizon. L'hiver est à peine aussi sévère ici qu'à Montréal. Cepen-

dant, ses changements subits de température soumettent le règne végétal à de dures épreuves. Une des qualités nécessaires aux pommiers ici est la croissance et la maturité hâtive de leur bois. Nous sommes ici trop au nord pour pouvoir recueillir des renseignements sur les fruits. Cependant, les jardins botaniques sont merveilleusement complets. Les arbres et arbrisseaux de l'Europe centrale et méridionale ont généralement péri, et ont été remplacés par des collections du Turkestan septentrional, de la Sibérie méridionale, de la Mongolie, de la Daurie, et du district d'Amur. Je pense que les peupliers à feuilles épaisses de ces climats secs sont particulièrement propres aux parties les plus sèches du Canada.

Les cerises qu'on trouve ici sur le marché viennent de la région froide de Vladimir, à l'est de Moscou. Ces cerises de Vladimir et l'Ostheim sont de meilleurs fruits que la Early Richmond et la Kentish, et peuvent être cultivées sous des climats beaucoup plus rigoureux.

Dans un jour ou deux nous atteindrons Moscou. Là nous devons nous arrêter pour étudier. Nous avons préparé avec soin des listes des fruits, arbres, etc., cultivés dans les écoles d'arboriculture et les pépinières que nous avons visitées. Il nous faut maintenant employer des traducteurs et démêler du mieux que nous pourrons la nomenclature confuse de l'Europe.

Notre travail ici a attiré un peu l'attention des horticulteurs russes et on félicite les gouvernements canadien et américain pour leur esprit d'entreprise.

Le gouvernement russe enverra probablement un commissaire aux Etats-Unis et au Canada pour faire le même travail, l'an prochain. Rien ne saurait surpasser la bienveillance des officiers du département d'agriculture de Russie. Il nous fournissent toutes les facilités pour nous permettre de poursuivre la tâche quelque peu difficile que nous avons entreprise, et nous questionnent à fond et exigent même de leurs écoles d'horticulture qu'elles nous questionnent sur ce qui regarde les fruits, les arbres et les grains de notre continent, que nous croyons pouvoir être utiles dans différentes parties de leur vaste empire.

Les fruits que nous remarquons seront importés, multipliés, et distribués dans l'Iowa et dans d'autres états des prairies du nord. Ontario fera probablement quelque chose pour ses comtés du nord. Quand notre province aura-t-elle un centre de multiplication où les fruits propres à chaque comté seront multipliés et distribués comme prix par les sociétés d'agriculture de comté ?

C'est une œuvre qui mérite d'être et qui devrait être exécutée.

St. Petersburg, 14 août 1882.

Exportation des volailles.

Nous reproduisons du *Moniteur du Commerce*, le présent article. Il intéressera, nous en sommes certains, nos lecteurs, qui y trouveront de bonnes choses écrites à un point de vue éminemment pratique.

Nous profitons de l'occasion pour louer le *Moniteur* sur la manière dont il est rédigé. Chaque numéro de ce journal nous apporte des articles fort bien écrits ayant trait aux grandes questions agricoles du jour. En publiant de tels articles, la rédaction du journal prouve qu'elle comprend toute l'importance qu'a l'agriculture comme base pour le commerce et l'industrie. En effet, si l'agriculture souffre tout souffre dans l'économie sociale, surtout le commerce et l'industrie.

Engraissement, emballage, exportation des volailles.

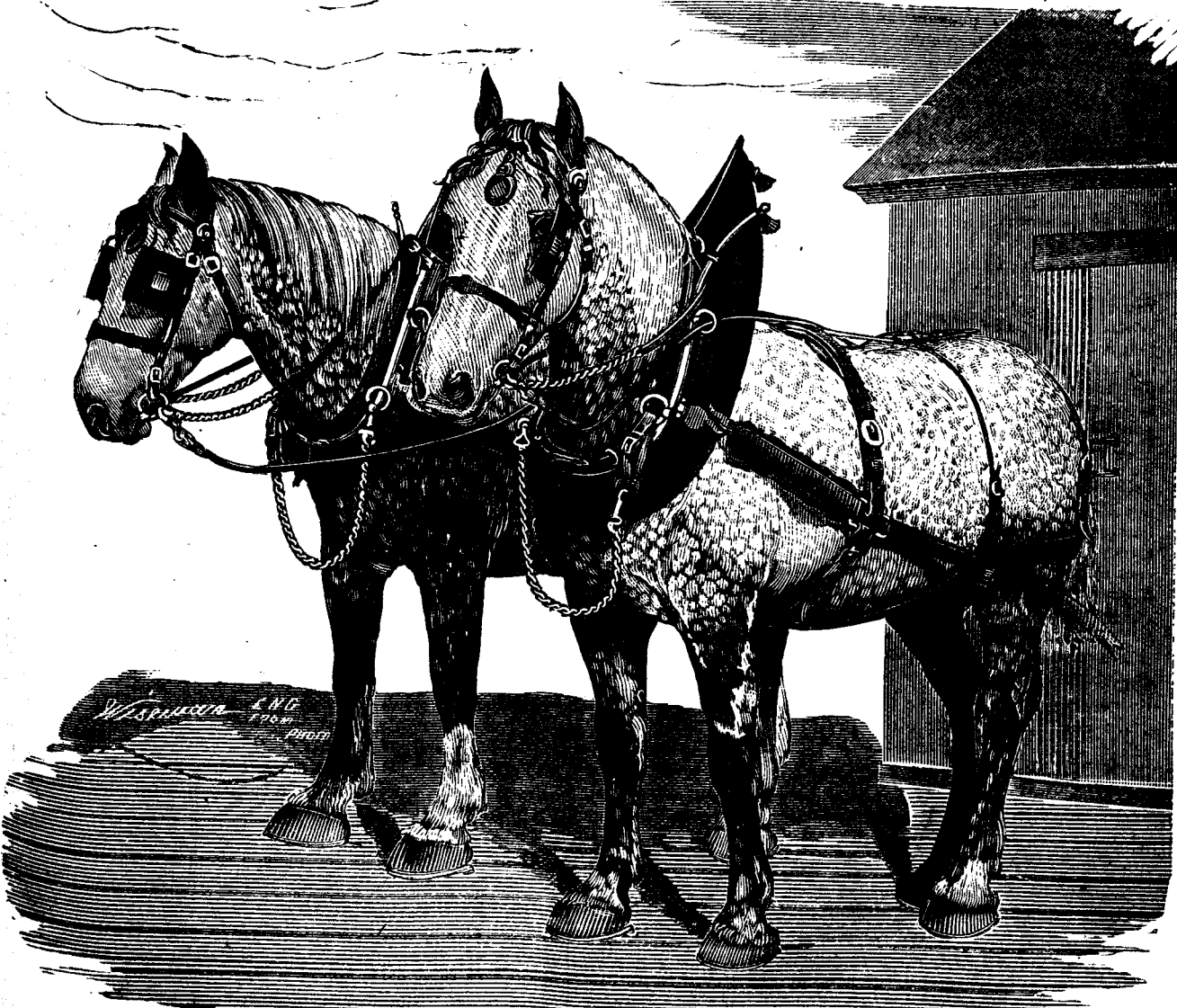
L'exportation des volailles n'a pas pris dans la province de Québec tout le développement qu'elle devrait avoir. La province d'Ontario nous a de beaucoup dépassés, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité. Rien de plus facile ce-

pendant à développer que ce commerce qui, bien mené, peut être la source de bénéfices considérables.

L'époque de la meilleure vente en Angleterre est de décembre à la fin de janvier, pour les dindes et les oies, et de décembre à la fin de mars pour les poulets. La volaille destinée à être exportée demande des soins particuliers. Elle doit être fine de qualité, grasse et exportée dans ses plumes. Si nous parlons de cette question en ce moment, c'est que le cultivateur doit s'occuper des volailles qu'il veut exporter dès la fin des récoltes. Vers septembre ou octobre il doit veiller à leur engraissement, au moyen de pâtée que l'on doit leur faire absorber de force, il est bon également de les tenir dans l'obscurité, mais, autant que pos-

à la tuerie. Pour bien faire comprendre l'importance de ces détails, nous dirons que le jeûne forcé infligé aux volailles a pour but de les débarrasser de toute matière pouvant être contenue dans l'estomac et les intestins, on peut continuer pendant ces vingt-quatre heures à leur donner à boire. L'animal débarrassé à l'intérieur de toute matière étrangère putrescible se conservera parfaitement une fois mort pendant le temps nécessaire à la traversée.

Nous avons dit que l'animal ayant jeûné sera tué si le temps le permet, c'est-à-dire si la température est assez basse, pour en opérer le refroidissement complet. Pour le tuer il ne faut ni lui couper la tête, ce qui rendrait l'animal invendable, ni lui ouvrir



CHEVAUX DE TRAIT, 1^{er} PRIX A L'EXPOSITION PROVINCIALE DE 1882.

sible, en dehors des étables et des écuries qui leur communiquent toujours un goût désagréable. Enfin dans les districts riches en noyers, on devra pendant les quinze derniers jours mêler une forte quantité de noix à la pâtée ordinaire; cette méthode suivie presque généralement en France donne à la chair de l'animal un goût d'amande très estimé des connaisseurs et qui augmente de beaucoup la valeur du produit.

Lorsque le moment de l'exportation est arrivé, voici comment il faut opérer.

On réunit dans une grange la quantité de bêtes que l'on veut envoyer, on leur donne leur nourriture ordinaire. Vingt-quatre heures après leur dernier repas, si le temps est froid, on procède

le col ce qui, à cause de la plaie ouverte pourrait amener la putréfaction. Le meilleur moyen consiste à perforer le palais du volatile et à le pendre par les pieds, la mort est plus rapide que par les autres moyens et le sang s'écoule en assez grande quantité par la blessure pour que le corps n'en contienne plus qu'une quantité qui n'offre aucun danger de corruption.

Une fois tuée la bête est exposée à l'air pendant 12 à 18 heures, c'est-à-dire durant le temps nécessaire aux refroidissement complet. Nous avons dit que toute volaille exportée doit l'être dans ses plumes, le froid ne peut donc pas agir sur elle avec autant de rapidité que sur une volaille plumée; il est du reste non-seulement inutile que la viande soit gelée mais au contraire préférable

qu'elle ne le soit pas, la viande gelée ayant une plus grande tendance à la putréfaction au moment du dégel. La volaille parfaitement refroidie et emballée comme nous allons le décrire sera protégée par ses plumes contre toute absorption de chaleur extérieure et arrivera après un voyage de quinze jours en parfait état, avec cet avantage que n'ayant pas été gelée, les marchands pourront mieux la conserver, et la vendront à un plus haut prix. Les plumes s'enlèveront avec autant de facilité que celles des volailles indigènes et laisseront la peau entière, ce qui n'arrive pas toujours avec les volailles gelées.

L'animal refroidi (pour les dindes, le coq qui n'est pas protégé par les plumes doit être gelé) on met la tête dans un sac et on entoure ensuite le corps d'une feuille de papier épais. On prend ensuite des caisses pouvant contenir environ une douzaine de dindes ou au plus deux douzaines de poulets; ces caisses doivent être à joints fermés et pour plus de sûreté, on en garnit l'intérieur avec du papier feutre, le même que celui employé généralement pour doubler les tapis. La caisse une fois fermée doit porter d'une manière visible le nombre de volailles qu'elle contient et leur nature, c'est-à-dire si ce sont des dindes ou des poulets. Pour toutes volailles il faut emballer les mâles et les femelles séparément; les prix étant différents pour chaque sorte. Il faut également mettre sur la caisse le poids net du contenu. L'expédition devant être faite par un port de l'Atlantique, nous recommanderons de toujours expédier par express; la dépense est grande nous le savons, mais on évite ainsi bien des chances de détérioration.

Reste une question fort grave, celle de l'agent chargé de la vente; il le faut habile et honnête. La marchandise devant être vendue aussitôt l'arrivée et les cours variant énormément d'un jour à l'autre l'expéditeur a peu de moyens de contrôle, il doit donc se fier entièrement à son agent. Nous recommanderons de prendre toujours de préférence une maison canadienne ayant une succursale sur le continent à un agent inconnu et souvent irresponsable. L'expérience nous a démontré la sagesse de ce système.

Nous sommes persuadés, vu l'importance de ce commerce, que les paroisses qui voudraient s'en occuper sérieusement arriveraient à de beaux résultats. Il faudrait selon nous se grouper comme pour la fabrication du beurre et du fromage et marquer ses produits du nom de la paroisse. Ce mode d'opérer aurait pour résultat, comme en France, de faire connaître et apprécier les produits des endroits qui les auront élevés et expédiés et d'en assurer la vente à des prix beaucoup plus hauts que ceux du marché ordinaire.

Exposition d'horticulture de Montréal.

Au risque de passer pour le chroniqueur banal de cette exposition, je viens encore vous en parler cette année, amis lecteurs.

Je dois dire, tout de suite, que j'ai été agréablement surpris en la visitant. En effet, je m'attendais à n'y rien voir de bien remarquable, après la mauvaise saison exceptionnelle que nous avons eue. Or, en partant de ce point de vue là, l'exposition de cette année était relativement plus belle que les précédentes, bien qu'en réalité elle fut moindre sous presque tous les rapports.

La valeur des expositions se constate par les progrès qu'elles révèlent. Ces progrès sont manifestes en ce qui concerne les plantes de serre. Depuis quatre ans que j'ai occasion d'observer en détail les collections exposées, je puis dire que j'ai constaté dans cette branche de l'horticulture un progrès constant et considérable. Cette année, on a pu examiner plusieurs échantillons de plantes tropicales exposées pour la première fois. Je n'indiquerai pas ces plantes en détail, mais je ne puis passer sous silence les beaux gloxinias en fleurs qui s'imposaient aux regards de tous, sur l'un des étalages.

Les plantes cultivés en pots, en plein air, étaient peu remarquables cette année; les amarantes crêtes de coqs et les balsamines colossales qu'on a coutume de voir dans cette classe étaient remplacées par des échantillons encore beaux, mais bien plus modestes.

Les fleurs coupées, à part deux espèces dont je vais dire un mot, étaient probablement ce qui s'est jamais exposé de plus pauvre. Verveines à panicule irrégulière et phlox à corolles imparfaites, Aster et Zinnias laissant voir un disque plus

ou moins grand, pensées de grandeur fort ordinaire, toutes se ressentaient de la dureté des temps. Par contre, les amateurs pouvaient se dédommager en contemplant les belles collections de glaieuls (*gladiolus*) et de dahlias. Je ferai observer ici, en passant, que les meilleurs dahlias qui viennent aux expositions d'horticulture de Montréal, depuis plusieurs années, sont des québécois.

Les ouvrages en fleurs étaient de bien meilleur goût cette année que l'an dernier, et ma foi, je n'aurais pas voulu avoir l'embarras de les juger, car la différence était pour ainsi dire presque imperceptible entre le premier et le second prix. Je suis sûr que pas une des personnes qui ont visité l'exposition n'a manqué d'admirer une charmante couronne en boutons de rose et deux superbes corbeilles pour centre de table à diner. Il est difficile de présenter des fleurs coupées, sous un plus joli aspect.

Les plantes potagères sont ce qui semble avoir le plus souffert de l'inclemence de la température. Betteraves, concombres, choux de Bruxelles, aubergines, piments, blé d'Inde, et pommes de terre, tous ont à se plaindre et protestent par leur air chétif contre les rigueurs de l'été qui vient de s'écouler. Le blé d'Inde présente partout, cette année, cette particularité qu'il est fort irrégulièrement rangé dans l'épi. La seule cause que je trouve à cela, est la fréquence des pluies qui a empêché la fécondation de se faire d'une manière normale, en provoquant une distribution inégale de pollen. Les autres plantes potagères étaient assez bien représentées, mais pas aussi bien que les années dernières.

Les fruits quoique paraissant avoir moins souffert que les autres produits ont cependant peu de coloris. Ils ne m'ont pas semblé, non plus, tout à fait aussi bien représentés que d'ordinaire. Cela est dû, sans doute, à ce que plusieurs variétés tardives sont trop en retard cette année pour pouvoir figurer avec avantage. Les pommes constituaient le meilleur étalage. Les poires sont sans couleur, les raisins sont verts, et même ceux de serre ont manqué de soleil. On le voit à l'apparence moins volumineuse des grappes, et à la plus petite dimension des grains. Quel contraste entre l'exposition de raisins de cette année et la splendide étalage de ceux de l'an dernier. L'année dernière, presque la perfection, cette année, presque la nullité. Est-ce à dire qu'il faut abandonner la culture de la vigne dans notre province? Non, quoiqu'en disent certains esprits pessimistes. Seulement, il faut être prudent, étudier, comparer, et puis essayer encore, essayer toujours. Cette année, le raisin le plus hâtif et le seul parfaitement mûr que j'ai goûté à l'exposition est le *télégraphe*. Viennent ensuite le *Harford prolific*, le *Moore's early*, puis le fameux *champion*.

Pour en finir avec le raisin, j'ai remarqué avec plaisir, qu'on s'est décidé cette année à admettre qu'on doit appeler un chat un chat, et le *Beaconsfield champion*. Sur 7 exhibits de *champion*, il n'y en a qu'un que j'ai encore trouvé affublé du nom de *Beaconsfield*. Les prunes sont rares et même très rares cette année, et l'exposition s'en est ressentie; peu de compétition et rien de bien beau.

Je ne veux pas finir sans dire que j'ai été fort surpris de voir les juges décerner le 1^{er} prix pour les courges (*squashes*) de table à une collection de 6 en 3 variétés dont l'une était représentée par deux courges *mammoth*, qui sont belles et bien des courges à vaches et pas autre chose. Je me demande aussi comment on a pu juger les tomates sans en voir l'intérieur ni les goûter et comment on a pu se décider à donner le premier prix dans cette classe à la tomate *président Garfield*, tomate monstrueusement grosse mais de mauvais qualité, et encore moins bonne que la *conqueron*.

Le point qui fait remporter la palme à l'exposition de cette année sur les autres, c'est le grand nombre d'entrées et comme conséquence l'accroissement de la compétition. On

un trait important à noter, en ce sens qu'il indique le développement de l'horticulture. C'est là le but que poursuit la société d'horticulture de Montréal, et disons que les efforts de ses membres, si bien secondés par le travail constant et entendu, l'activité infatigable, et le zèle bien connu de son estimable secrétaire, M. Henry Evans, sont couronnés de succès.

C'est ce que l'honorable ministre d'agriculture de la province de Québec a su exprimer en termes bien sentis, lors de sa visite à l'exposition de la société, à son président et à son secrétaire. L'approbation et l'encouragement qu'il a donnés à ces messieurs ne sont que la juste récompense des travaux antérieurs de la société, travaux dont bénéficie l'horticulture de toute la province.

J. C. CHAPAIS.

Voulez-vous garnir votre table des raisins du meilleur goût et fournir votre cave de vins d'un excellent crû ? Plantez 5, 10 arpents de votre champ en vignes Beaconsfield, et dans 3 ou 4 ans vous aurez cet avantage.

Voulez-vous remplacer la sucrerie que les défrichements ont fait disparaître de votre terre ? Semez 3 à 4 arpents de vos champs en graines d'érable négondo, et dans 5 ou 6 ans la perte sera réparée ; vous posséderez à votre porte une nouvelle sucrerie bien plus productive que la première. (1)

Voulez-vous vous assurer pour l'avenir des revenus quadruples et décuples de la valeur de votre fonds ? Semez 2 ou 3 arpents de votre terre en noyers noirs, et dans une vingtaine d'années vous aurez à votre disposition une fortune dans la vente de ce bois précieux.

Pas plus difficile que cela. (2)

Au risque de froisser certaines susceptibilités et même de me faire qualifier, en certains quartiers, d'ennemi du progrès, je n'hésite pas à m'insurger contre de telles prétentions. J'ai trop fait d'essais depuis plus de 30 ans, dans l'acclimatation de plantes exotiques, pour pré-



POLLED ANGUS, 3 ANS, 1^{er} PRIX A L'EXPOSITION PROVINCIALE DE 1882.

Optimiste et pessimiste.

Lorsqu'un homme a acquis par ses études et son expérience une certaine autorité dans une branche quelconque de la science, ses paroles et ses écrits ont une portée considérable. Aussi, ceux qui occupent cette position vis-à-vis du public, doivent-ils être bien circonspects avant de se prononcer d'une manière absolue sur les questions qu'ils ont à discuter.

Ce petit préambule nous est suggéré par la lecture de l'article suivant, dû à la plume de M. l'abbé Provancher, et publié dans le *Canadien* du 25 septembre dernier. Voici cet article, que nous croyons devoir reproduire *in extenso*, et faire suivre des commentaires qu'il nécessite :

LE NÉGONDO ET LE NOYER NOIR.

Si l'on en croit certains correspondants de journaux, tous les désavantages de notre climat, qu'on mettait au compte de notre latitude boréale, vont bientôt disparaître, et les productions des climats les plus favorisés sous le rapport de la température, vont s'étaler dans nos champs et s'ajouter à nos ressources. En effet, écoutez-les.

ter foi, sans plus de preuves, à de semblables énoncés (3).

Achetez des vignes, plantez vos champs en Beaconsfield, vous aurez des vignes, je n'en doute pas ; mais attendez le raisin. Je ne nie pas que vous ne puissiez avoir de temps à autres d'assez belles et bonnes grappes ; mais pourrez-vous compter sur des récoltes communes rémunératives ? Je ne le crois pas ; je serai même étonné s'il en est ainsi. Les pépiniéristes qui font venir des Etats-Unis des grappes pour figurer dans nos expositions, vous vendent des vignes et non du raisin ; vous aurez bien les tiges et les feuilles des plantes vendues, mais attendez les fruits. (4)

Plantez le négondo, il croîtra, je n'en doute pas, mais attendez le sucre rémunérateur. (5)

De même plantez le noyer noir, et si vous ne voulez vous rendre au cimetière que dans une bière de bois que vous aurez planté, je vous promets une bien longue vie. Ajoutons même 20 ans, 30 ans de plus au terme qu'on assigne pour l'exploitation de ces arbres, parviendrez-vous à en avoir d'assez forts pour en tirer profit ? je ne le crois pas. La durée de notre belle saison est trop courte, la somme de chaleur qu'elle nous donne est trop faible, et nos hivers sont trop longs et trop rigoureux, pour espérer que des arbres de climats chauds puissent prendre ici leur parfait développement. (6)

J'ai vu à Nicolet, à Bécancour, à Gentilly, des chênes blancs, des caryers (*noyers durs*), des peupliers du Canada (*liards*) de 3 pieds et au-delà de diamètre sur une hauteur proportionnée; et cherchez donc ces mêmes arbres à Québec. J'ai trouvé à Déchambault le chêne blanc le plus rapproché de notre capitale, et quel misérable individu, il n'atteignait pas 20 pieds de hauteur. Il y a à Sainte-Foye 2 caryers plantés depuis plus de 50 ans, et ils ne dépassent pas 25 pieds de hauteur, tandis qu'à Bécancour on les trouvait communément avec un tronc de 30 à 40 pieds, sans branches. J'ai trouvé ici même, au Cap Rouge, un misérable liard sur la grève, dû sans doute à quelque branche entraînée par les hautes eaux du printemps, qui aura pris racine sur la rive, mais qu'il est loin de ces arbres monstrueux des bords des rivières de Nicolet et Bécancour! (7)

Une lettre de M. Joly sur la culture du noyer noir et du négondo a fait dernièrement le tour de la presse, avec force commentaires plus ou moins exagérés sur les nouvelles sources de richesse que l'on offrait au pays. Je suis loin de vouloir blâmer M. Joly pour les expériences qu'il fait; tout au contraire, je l'ai déjà écrit il y a plus de 20 ans, et je me plais à le répéter, le gouvernement devrait lui-même faire faire de semblables expériences; mais je ne suis pas prêt à admettre toutes les déductions qu'on en tire bénévolement et que l'épreuve n'a pas encore confirmées. (8)

Je ne sais où M. Joly a pris ce nom d'*érable à Giguère* qu'il donne au négondo, ce nom trivial ne se trouve dans aucun auteur que je connaisse et ne contribuera pas peu à embarrasser la nomenclature. (9)

A propos d'expériences en fait d'acclimatation, pourquoi le gouvernement ne prendrait-il pas le soin de planter dans les superbes parterres qui avoisinent les bureaux publics, toutes les essences forestières de notre Province, et même les étrangères qui peuvent s'accommoder de notre climat, en un mot de faire un commencement de jardin botanique? Ce serait là joindre l'utile à l'agréable, car tandis que le plus grand nombre n'irait chercher dans ces arbres que l'ombre et la fraîcheur, l'homme de science, l'amateur, l'étranger, eux, iraient faire des identifications, y trouver des points de comparaison, y admirer réunies ensemble les riches productions de notre sol, et cela sans nuire en aucune façon à la beauté du coup d'œil, sans déparer l'ornementation que l'on aurait en vue. Il y a plus de 20 ans que j'ai fait les mêmes suggestions, et elles sont demeurées là, lettres-mortes. Au lieu de planter tilleuls, érables, chênes, noyers, pins, etc., on plante des bouleaux et des épinettes, des épinettes et des bouleaux, et l'on se tient satisfait.

Il est assez singulier qu'on s'effraye dès que des progrès en fait de science sont proposés par des nationaux, et qu'on soit si prompt à accueillir le premier venu étranger qui veut nous en imposer (témoin Pierre Leroy, etc.) C'est là une naïveté qui n'est pas à l'avoir de notre sagesse et de notre perspicacité.

Qu'on n'aille pas me prendre quelquefois pour un éteignoir et mettre de côté les expériences qu'on était tenté de faire; j'en serais très chagrin; mais quand il s'agit de l'incertain, il est sage de ne procéder qu'avec prudence et de ne pas faire de grands risques dès le début.

Ces remarques n'ont pas d'autre objet.

Cap Rouge, 19 Sept. 1882.

L'ABBÉ PROVANCHER.

(1) M. l'abbé Provancher est collaborateur en titre du Journal d'agriculture. Nous avons donc été bien surpris de le voir écrire, dans un autre journal, contre certains essais de culture conseillés et favorisés par le Journal d'agriculture. Si monsieur l'abbé trouve à redire à nos enseignements, qu'il le dise dans notre journal, où nous lirons ses raisons, ce qui nous mettra en état de lui répondre tout de suite.

Dans l'article que nous venons de citer, monsieur l'abbé semble fort incrédule en ce qui regarde le moyen suggéré pour reconstituer les sucreries détruites. Ce qui semble surtout l'offusquer c'est le terme de 5 à 6 ans assigné au négondo, pour qu'il soit en production, au point de vue sucrier.

Monsieur l'abbé force évidemment la note pour critiquer plus à son aise. En effet, si le négondo peut commencer, non comme arbre pris seul à seul, mais dans une plantation un peu considérable, à donner du sucre au bout de 6 ou 7 ans, c'est beaucoup, et il vaut certainement la peine qu'on se donne si tel est le cas. Pourquoi laisser croire au public que cela est impossible, et en rire avant que l'expérience soit faite? Nous aurons plus de sympathie de la part du public, en lui avouant que nous nous sommes trompés après avoir

essayé, que n'en aura monsieur l'abbé pour s'être trompé avant d'avoir essayé.

(2) Pour ce qui est du noyer noir, nous dirons à monsieur l'abbé que nous avons vu un morceau de ce bois, provenant d'un arbre de semis de 5 ans mesurant un pouce et trois quarts de diamètre et ayant absolument la couleur du noyer noir. Ce noyer là a été cultivé sans soins extraordinaires à Lotbinière, (pas loin de Québec) par l'honorable M. Joly, et il est permis de croire que dans vingt ans, si l'on ne peut retirer d'un arbre semblable le bois du cerceuil de monsieur l'abbé, on pourra toujours en faire une croix pour mettre sur sa tombe. D'ailleurs, qui vivra verra, et de grâce, ne nous prononçons pas trop tôt, de peur d'avoir à nous rétracter.

(3) Monsieur l'abbé s'insurge contre les prétentions de ceux qui font certains essais pour le plus grand bien de l'agriculture et de l'horticulture, et sa raison pour s'insurger ainsi, c'est l'insuccès de ses essais à lui. Mais, si monsieur l'abbé a fait des essais avec le négondo et le noyer noir et qu'il n'ait pas réussi, il devrait le dire. S'il n'en a pas fait, tous ses autres essais ne peuvent être invoqués dans le cas qui nous occupe.

(4) A propos de vignes, monsieur l'abbé semble s'en tenir à ce qu'il écrivait, en 1874, à la page 139 de son *Verger canadien*. A cette époque il disait ce qui suit :

“ Mais en Canada, vu la sévérité de nos hivers et la trop courte durée de la saison chaude, la culture de la vigne en plein air est décidément impraticable, car c'est à peine si dans une telle culture, même avec les variétés les plus rustiques, les fruits peuvent venir à maturité une année sur cinq, encore cette maturité est-elle imparfaite et restreinte souvent à un petit nombre de grappes ou même à un petit nombre de grains dans chaque grappe.”

Or, depuis que monsieur l'abbé a écrit cela, en Canada, dans la province d'Ontario, il se cultive du raisin, et même beaucoup de raisin, il se fait du vin, et cela tous les ans; il se cultive du raisin dans l'ouest de la province de Québec, ce raisin mûrit chaque année, et est excellent pour la table et même pour le vin. Quant à l'est de la province, jusqu'à Québec, à Québec même, tout près du Cap Rouge, et plus bas encore il se cultive du raisin et il mûrit assez souvent, dans 5 ans, pour que les amateurs se donnent la peine de le cultiver. Nier cela, ce serait impossible, à moins de risquer sa réputation d'homme de science. Seulement, nous sommes d'accord au sujet du Beaconsfield, et notre avis est que si la culture de la vigne n'était possible en Canada qu'avec cette variété, il vaudrait mieux ne pas la tenter. Monsieur l'abbé voudra-t-il bien nous dire aussi, à propos de vigne, ce qu'il pense des chasselas français importés il y a plus de cent ans, et qui ont constamment bien réussi, dans les environs de Montréal, au nord et au sud, et dans les paroisses qui bordent la rivière Richelieu?

(5) D'après monsieur l'abbé, le négondo peut croître, pas de doute là-dessus, mais le sucre, attendez-le. En l'attendant, monsieur l'abbé pourra goûter le sirop fait par M. Brissette, et ce sirop est un bon indice pour le sucre futur.

(6) Pour revenir au noyer noir, monsieur l'abbé prétend que même en 50 ans le noyer noir ne saurait devenir assez gros pour être de quelque profit, et cela parce que notre climat est trop rigoureux. Si la déduction climatérique de monsieur l'abbé était rigoureuse, nous n'aurions pas, dans notre province, le lilas de Perse, qui vient d'un climat sans analogie avec le nôtre, et qui pourtant est plus rustique qu'une quantité de nos arbres et arbustes indigènes. Avec le lilas pour exemple, il nous est permis de croire au succès du noyer noir, qui croît comme arbre indigène sous des latitudes beaucoup plus froides que celle où croît le lilas indigène, en Perse.

(7) Monsieur l'abbé semble oublier, en écrivant cet ar-

tielle, que la province de Québec et Québec sont deux choses distinctes au point de vue géographique, en ce sens que les bornes de l'une sont bien plus étendues que celles de l'autre. En effet, pour appuyer sa thèse et prouver qu'on ne doit pas tenter la culture de telles et telles essences dans la province, il nomme quelques essences qui croissent bien à Nicolet, à Bécancour, à Gentilly et qui ne font que végéter misérablement près de Québec, au Cap Rouge. Pour nous, nous avons des idées plus larges, et lorsque nous parlons d'essais à faire en Canada et dans la province de Québec, nous pensons à bien des endroits outre le Cap Rouge ou Québec.

(8) Bien qu'il ait lancé l'article que nous sommes à disséquer, monsieur l'abbé se défend d'être contre les expériences. Il admettra bien, cependant, que s'il eut été écouté il y a 8 ou 10 ans, nous n'aurions pas aujourd'hui de raisins à cueillir sur nos vignes; et que si nous l'écoutions actuellement, nous ne saurions jamais à quoi nous en tenir sur le négondo et le noyer noir.

(9) Il est fâcheux que monsieur l'abbé ne puisse donner à sa critique, un autre caractère que celui de la boutade, qui la distingue partout et toujours. Pourquoi, par exemple, dire que le nom de famille *Giguère* est un nom trivial. C'est insulter gratuitement tous les membres de la famille *Giguère*. Il eut dit vulgaire qu'on l'aurait mieux compris, sans cependant lui donner raison. Quant à dire qu'aucun des auteurs qu'à parcourus monsieur l'abbé ne contient ce nom d'étable à *Giguère*, c'est de sa part admettre qu'il ne connaît pas *Brown* qui a écrit la *Sylva Americana* (v. p. 103). Et pourtant, il est question de bien des auteurs dans la *Flore canadienne*.

L'idée que suggère au gouvernement M. l'abbé Provancher est excellente. Nul doute que des essais encouragés par nos gouvernements seraient fort utiles. Mais, pour les faire avec fruit, il nous semble qu'il faudrait les faire dans un autre endroit qu'autour des édifices publics. Ce soin devrait être dévolu à un spécialiste un peu optimiste, déterminé à essayer avant de condamner, auquel on laisserait le choix, en connaissance de cause, de l'endroit propre à la poursuite de ses expériences.

Pour en finir, monsieur l'abbé, nous vous dirons que si vous êtes si pessimiste aujourd'hui, vous avez, cependant, été optimiste à votre heure. Pour vous le prouver, nous vous citerons la page 9 de votre "Verger canadien" dans laquelle vous dites que "...partout où on peut récolter de mauvaises pommes on peut en avoir de bonnes." Pour notre part nous sommes convaincus que cette phrase est bien d'un optimiste, car nous avons vu des sauvages chargés de pommes détestables, à la Baie des chaleurs, où l'on a, au même endroit, failli à conserver en bon état, et avec des soins extra des pommiers greffés. Et puis, dans le même volume, n'y a-t-il pas un peu d'optimisme en ce qui concerne la culture de la caneberge (*atoca*). Pour notre part, nous savons que la caneberge est sûre, mais pas pour la culture en grand. Du moins, cette culture ne prospère guère aux États-Unis, où l'on sait donner une chance à tout ce qui est susceptible de prospérer.

Admettez, monsieur l'abbé, que le rôle d'optimiste de même que celui de pessimiste, ne doivent jamais être joués

par les savants, ni surtout par le même savant. Il vaut mieux, suivant nous, toujours étudier, toujours chercher, et modifier ses idées suivant que la science acquise par l'étude et l'observation l'exige.

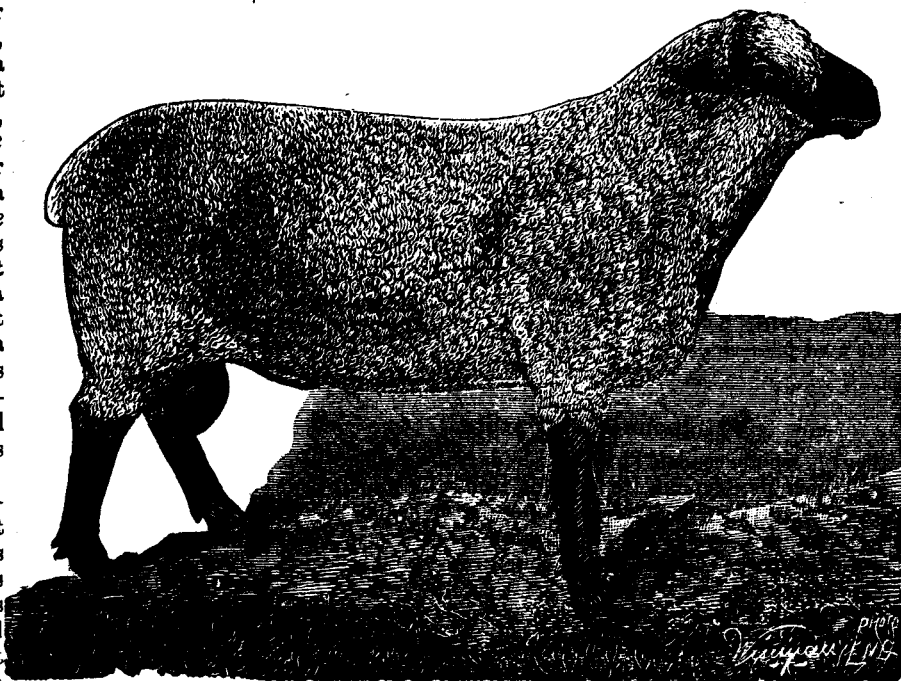
HORTICULTURE.

Plantes d'appartement.

Au moment où nos lectrices liront cet article, elles auront, pour la plupart, entré leurs plantes d'appartement.

Assez souvent, ces plantes ont quelque peu, sinon beaucoup, souffert des gelées hâtives de l'automne, et demandent quelques soins extra pour se remettre.

Le premier soin à donner aux plantes que l'on vient d'entrer est de stimuler leur croissance de manière à leur faire reprendre vite ce qu'elles peuvent avoir perdu par la transplantation, les atteintes de la gelée, etc. Le stimulant le plus à la portée de tous est celui-ci :—Mettez dans un vieux seau



Bélier southdown de 2 ans, 1^{er} prix à l'exposition provinciale de 1882.

consacré à cet usage une couple de pelletées de fumier de cheval et de vache mêlé, puis remplissez le seau avec de l'eau bouillante, laissez refroidir, et appliquez ce thé d'une nouvelle espèce aux plantes sous forme d'arrosement ordinaire.

Comme ce stimulant donne de l'odeur et que sa préparation répugne à certaines personnes, je vais indiquer le moyen de le remplacer. Ainsi, une décoction d'une cuillerée à soupe de guano délayée dans un gallon d'eau, et appliquée après qu'elle est bien dissoute, aux plantes, une fois par semaine, forme un excellent stimulant. Le guano coûte, par petites quantités, de 7 à 8 centins la livre. On peut se le procurer chez M. W. Evans, à Montréal.

L'ammoniaque est aussi employé avec succès. En cristallin, il faut en dissoudre, après l'avoir pulvérisé, $\frac{1}{4}$ d'once pour un gallon d'eau; liquide, une cuillerée à thé suffit dans la même quantité d'eau.

La poudre d'os bien fine fournit aux plantes une excellente nourriture. On l'emploie à la dose de une cuillerée à soupe pour un gallon d'eau.

On préconise beaucoup un autre mode d'application de la poudre d'os. Vous hachez menue de la mousse, vous l'humectez et vous la mélangez intimement avec de la poudre

d'os. Avec cette mousse ainsi traitée, vous recouvrez la surface de vos pots, au pied de chaque plante. Les arrosements subséquents entraînent graduellement la poudre d'os dans le sol des pots, la mousse qui recouvre la terre empêche la surface de se former en croûte et de durcir, et y entretient l'humidité, et enfin la mousse, si vous avez eu soin de la choisir de belle qualité, constitue un joli ornement pour les pots qui en sont recouverts.

On recommande beaucoup l'application de deux ou trois gouttes d'ammoniaque dans l'eau des vases où fleurissent les hyacinthes, une fois par trois semaines environ. Ce stimulant contribue à donner beaucoup de brillant au coloris des fleurs.

On doit user de certaines précautions dans l'application de tous ces engrais, surtout éviter de toucher aux feuilles des plantes en les appliquant, et se rappeler que l'excès en tout ne vaut rien.

Un des grands avantages qui résultent de l'application des engrais artificiels aux plantes d'appartement est celui que je vais signaler. En donnant aux plantes, chaque semaine, une nourriture toute préparée et qu'elles peuvent s'assimiler tout de suite, on les met en état de végéter et de fleurir à la perfection dans des pots dont le diamètre serait bien trop petit pour les plantes qui ne seraient pas nourries artificiellement. Ceci n'est pas un mince avantage, car il permet aux personnes qui disposent de peu d'espace pour leurs plantes d'appartement de mettre dans leur espace restreint deux fois plus de plantes qu'elles ne pourraient en mettre autrement.

Étant donné comme admis que les plantes donnent plus tôt et en plus grande abondance, leurs fleurs, si on les cultive dans des petits pots, on aura donc tout intérêt à empoter dans des petits pots et à faire usage des arrosements stimulants dont je viens de parler.

J. C. CHAPAIS.

Mignonnette en arbre.

Tout le monde connaît l'humble réséda, mieux connu sous le joli nom de mignonnette, dont un simple brin suffit pour embauer un parterre. Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que cette petite plante peut prendre, par l'effet d'une culture spéciale, la forme d'un arbre en miniature. Voici comment il faut s'y prendre pour en arriver là :

Transplantez dans un pot à fleurs ordinaire un petit pied de mignonnette qui n'a pas encore fleuri. Ôtez-lui toutes ses tiges, moins une, et plantez auprès de cette tige unique un petit tuteur, puis laissez-la croître en ayant soin d'en enlever toutes les branches latérales qui voudraient se montrer. Attachez-là au tuteur à mesure qu'elle croît, puis lorsqu'elle a atteint une hauteur d'environ huit pouces, pincez-là, ce qui aura pour effet de lui faire émettre quatre ou cinq tiges latérales que vous laisserez se développer d'abord et que vous pincerez ensuite afin de leur faire émettre d'autres tiges qui feront prendre peu à peu à votre plante la forme d'un arbre. Empêchez-là de fleurir pendant la formation de cette tête, et le seul soin qui vous restera à donner sera celui d'arroser la plante au besoin et de la mettre dans un plus grand pot chaque fois que vous verrez que ces racines empiètent celui dans lequel elle se trouve. Ceci est de première importance, si vous voulez conserver votre arbre qui vous donnera, si vous le traitez bien, ses fleurs et son parfum pendant plusieurs années.

J. C. CHAPAIS.

Le crapaud.

Le crapaud est un des meilleurs auxiliaires de l'agriculteur. Tout-à-fait inoffensif et susceptible d'éducation, le crapaud est dans bien des contrées le protégé des agriculteurs intelligents qui le répandent dans leurs terres pour détruire les

larves, les vers, les chenilles, les limaces dont se nourrit cette bête utile. Le crapaud vit longtemps et ne demande aucune espèce de soins.

À Paris, le crapaud vivant est l'objet d'un commerce assez actif qui a lieu principalement dans les parties avoisinantes le Jardin-des-Plantes. Un beau crapaud se paie jusqu'à dix sous.

En Angleterre, cet ami du jardinier est de plus en plus recherché. Les horticulteurs, les botanistes, les maraichers en peuvent leurs propriétés, et en font venir de l'étranger.

C'est maintenant de l'Autriche que s'importe en Angleterre, dit le *Globe* de Londres, la plus grande quantité de crapauds. On les enferme dans des tonneaux ou des caisses en bois remplies de mousse, et à leur arrivée à Londres ils se vendent au cent de 3 à 4 livres Sterling (15 à 20 cents chacune).

(La Vérité.)

Le petit plaidoyer qui précède, en faveur du crapaud, me fait grand plaisir. Depuis plusieurs années, j'ai soin de peupler, chaque printemps, mes couches-froides à melon et à concombre de crapauds, et je n'ai jamais à me plaindre des dégâts des insectes qui se plaisent à ravager ces plantes.

Chaque cultivateur devrait inculquer à ses enfants l'idée que le crapaud est un ami. L'idée contraire prévaut parmi la gent enfantine, et un gamin n'a pas de plus grand plaisir que celui de faire sauter la pauvre bête au bout d'une planche. Et pourtant son seul crime est sa laideur, laideur qui disparaît presque aux yeux de l'horticulteur qui sait quel service il peut retirer du crapaud.

Apprenons donc à l'enfant à ne pas maltraiter le crapaud ; enseignons-lui, au contraire, à apporter dans le potager tous ceux qu'il trouvera le long des chemins, fossés etc. La ménagère dont les enfants agiront ainsi, s'apercevra bientôt que la limace ne salit plus ses laitues et que le puceron laisse croître ses navets.

J. C. CHAPAIS.

Taille des racines.

Dans le numéro 6 du quatrième volume du *Journal d'agriculture*, 1881, j'ai publié un petit article sur la taille d'été. Dans cet article j'indiquais parmi les opérations à faire subir aux arbres stériles, la taille des racines, comme propre à leur faire donner des fruits. Je disais que cette taille des racines doit se faire au printemps et que les racines doivent être coupées à quatre pieds du tronc, sur toute la circonférence.

Une lettre que je reçois d'un correspondant, me demande des renseignements sur cette taille des racines. Je n'aurais qu'à le renvoyer à l'article que je viens de citer, si je n'avais pas mieux à lui dire à présent.

Ce que j'indiquais en 1881 était le fruit de mon expérience personnelle. Je puis encore cette année constater chez un de mes amis le bon résultat obtenu par la taille des racines faite d'après les principes que je viens d'indiquer. Mais, des horticulteurs beaucoup plus pratiques que moi, que j'ai eu occasion de rencontrer, me disent qu'ils obtiennent des résultats plus sûrs et plus satisfaisants encore en suivant la méthode que je vais indiquer.

En premier lieu, c'est à l'automne, quelques semaines avant la chute des feuilles, qu'il faut pratiquer la taille des racines pour obtenir le plus sûr développement des bourgeons à fruits. Je vois dans le *Garden* de Londres, que cette époque est aussi considérée comme la meilleure, et préférable au printemps, pour faire cette taille.

En second lieu, on recommande de tailler beaucoup plus vigoureusement que je ne l'ai jamais pratiqué. En effet, voici comment l'on procède :— On coupe pour la première fois les racines sur la moitié de la circonférence, jusqu'à deux pieds et demi du tronc, en ayant soin de couper jusqu'à une profondeur d'au moins deux pieds, pour atteindre toutes les racines.

Au bout de deux ans, on pratique la même opération sur l'autre moitié de la circonférence. Si le sol est très riche, il faut continuer tous les deux ans à couper les racines, mais jusqu'à trois pieds et demi du tronc seulement, pour la seconde opération.

Cette opération combinée avec celle du pincement d'été, indiquée dans l'article que j'ai cité en commençant, ont généralement l'effet de faire donner d'abondantes récoltes à des arbres absolument stériles avant d'avoir été l'objet de ces soins.

J. C. CHAPAIS.

Evaporation des fruits.

J'ai écrit dans le numéro d'avril dernier du journal un article sous le titre qui se lit en tête de celui-ci. Je suis heureux de voir qu'il a attiré l'attention de quelques-uns de mes lecteurs. En effet, quelques correspondants m'ont écrit pour me demander des renseignements plus précis sur la dessiccation des fruits au moyen d'appareils spéciaux, entre autres, M. J..... L..... de Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier. Pour répondre à ces correspondants d'une manière générale, je vais le faire dans le journal. La plupart demandent des renseignements sur les différents évaporateurs offerts par diverses maisons.

Je ne suis pas en mesure de conseiller l'emploi de tel et tel évaporateur de préférence à tel autre. Je ne suis pas assez au fait de leur fonctionnement pour cela. Mais voici ce que je puis faire, pour mettre mes lecteurs en mesure de se renseigner sur le mérite intrinsèque de chacun. Je vais leur indiquer les noms des fabricants d'évaporateurs dont les appareils sont le plus en vogue. En écrivant à ces fabricants pour demander leurs circulaires, listes de prix, les intéressés recevront des petites brochures qui leur donneront une description exacte de l'appareil offert en vente, de la somme de travail qu'il peut effectuer dans un temps donné, et les noms des personnes qui se servent de ces évaporateurs. En écrivant à quelques unes des personnes ainsi nommées, on peut avoir les renseignements désirés d'une manière exacte. Mais je conseillerais plutôt, à celui qui veut faire de cette industrie son affaire, d'aller visiter l'établissement d'une des personnes recommandées dans chaque brochure, et de cette manière il sera certain de faire le meilleur choix possible, sans rien laisser à l'incertain. Voici les adresses en question :

"The Zimmerman Fruit Dryer Co., Cincinnati, Ohio."

"H. Topping, Marion, N. Y."

"The American Fruit Dryer Manufacturing Co., Chambersburg, Pa."

"S. E. & J. M. Sprout, agent for the Williams Evaporator, Muncy Lycoming Co., Pa."

On voudra bien remarquer que je ne fais aucune réclame spéciale en faveur d'aucun de ces appareils. Je donne ces adresses comme étant celles qui sont les plus connues. D'ailleurs, j'ai pu me convaincre que la différence entre les divers appareils est souvent très petite. Le principe est à peu près le même pour tous.

Les personnes qui feront des essais d'évaporation cette année, entr'autres le correspondant dont j'ai parlé plus haut, obligeront les lecteurs du journal en nous tenant au courant de leurs opérations, et toute communication à ce sujet sera toujours reçue et publiée avec plaisir.

J. C. CHAPAIS.

Maladies des plantes.

Chaque année, l'horticulteur voit apparaître quelque nouvel ennemi à combattre. Un jour c'est un insecte qui vient ravager ses plantes, un autre c'est un champignon parasite qui envahit le jardin, et il faut une vigilance continuelle pour parvenir à sauver un bien péniblement acquis.

Les journaux d'horticulture français mentionnaient dans

le cours de l'année dernière et de cette année l'apparition d'une espèce de toile d'araignée très ténue qui a envahi petit à petit certaines serres d'abord, s'étendant sur les jeunes plantes et les faisant périr en peu de temps. Or, cette prétendue toile d'araignée qui n'en est pas une, nous est arrivée et j'ai pu, à mes dépens, constater sa présence non pas dans les serres, mais bel et bien dans nos parterres. Je m'ex prime mal en disant qu'elle nous est arrivée, car il y a long temps que j'observe ce léger tissu fixé sur les plantes, et toujours au matin des gouttes de rosée qui s'y déposent pendant la nuit.

Ce que j'avais eu occasion d'observer accidentellement, une fois ici et là, dans les années précédentes, je l'ai vu sous forme d'invasion, cette année. Avant d'en voir des traces dans les parterres, je l'ai vu couvrant un espace de plus d'un quart d'arpent sur de l'herbe fraîchement fauchée. Là, il ne cause peut-être pas de dommages, mais il en cause beaucoup à certaines plantes florifères, surtout les verveines, les pensées, etc. Il recouvre très rapidement toute la plante, qui, ainsi enveloppée, commence à se faner et périt bientôt si l'on ne lui porte secours. Ce secours ne peut se présenter que sous une forme, celle d'enlever le tissu avec le doigt. Mais ceci cesse d'être praticable lorsque tout un parterre est envahi, car le tissu se reforme et il faut se résigner. En effet, les horticulteurs français qui ont souffert de ce mal avant nous avouent leur impuissance à le combattre jusqu'à présent. Espérons que nous trouverons un remède, car si ce nouveau fléau doit suivre la marche des autres, il nous faudra renoncer à la culture de certaines de nos plus belles plantes florifères.

Avant de clore ce sujet disons que la toile d'araignée en question, est, d'après le peu qu'on en connaît, un champignon à l'état rudimentaire, dont on ignore encore pour ainsi dire le vrai caractère.

Une petite araignée nous est arrivée pour accompagnement de la susdite toile, comme pour nous faire croire que l'une était le fait de l'autre. Mais la méprise est impossible car cette araignée, très petite, agile, loge, elle, sur les feuilles de tomates, qu'elle enroule avec sa toile, et finit par faire sécher.

Heureusement que cette dernière peste ne résiste pas à une application de vert de Paris mêlé avec du plâtre. L'essai de ce remède m'a parfaitement réussi.

J. C. CHAPAIS.

ACTUALITÉS.

Sorgho.—Le département d'agriculture de Washington a fait des essais de culture du sorgho, sans beaucoup de succès. Le sirop, 2,977 gallons, produit de 135 acres de cannes, ne coûte pour la culture et la fabrication que \$8,550! Il ne m'arrive pas souvent de louer des choses anciennes parce qu'elles sont anciennes, mais, au point de vue agricole, je ne puis m'empêcher de penser que nous faisons mieux de nous en tenir à nos beurres, fromages, viandes et grain.

Pain de lin.—Je vois que le pain de lin est coté à Liverpool à £7.10 la tonne, pour la première qualité, et que le tourteau de graine de coton décortiqué est au même prix = \$36.30 par grosse tonne, ce qui le met à \$32.37 pour notre tonne. Comme le tourteau dont je parle est envoyé d'Amérique en Angleterre, et que le prix cité comprend le profit, le fret, l'assurance et autres charges, je ne vois pas pourquoi nous payerons ici \$36 pour la farine de graine de coton, et \$37 à \$40 pour le tourteau de graine de lin! Il est bon de se tenir l'œil ouvert sur toutes ces choses, engrais artificiels, substances alimentaires, etc. Le sulfate d'ammoniaque est toujours coté aussi haut, sur le marché anglais, mais le nitrate de soude est descendu à 12 s. 6 d. le cent. Ceci devra finir par faire baisser le prix du sulfate d'ammoniaque.

(Traduit de l'anglais).

A. R. J. F.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

DE
WELL, RICHARDSON & CIE.

Depuis plusieurs années nous avons fourni aux laitiers d'Amérique, un excellent colorant artificiel pour le beurre; d'un si grand mérite qu'il a eu un grand succès, recevant partout les plus hauts (et les seuls) prix, aux deux Expositions Internationales de Laiterie.

Mais à force de recherches scientifiques et chimiques, les plus patientes, nous avons amélioré en plusieurs manières, et nous offrons maintenant ce nouveau colorant sous le titre de

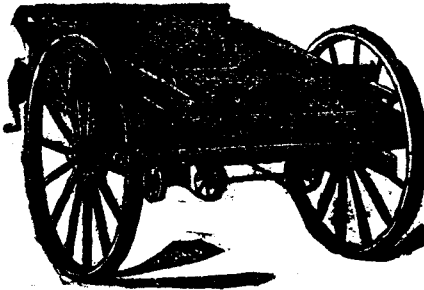
IMPROVED BUTTER COLOR

De **WELL, RICHARDSON & Cie.**
En voici les avantages :
Il ne colore point le lait de beurre.
Il ne devient pas rance.
Il donne une couleur plus vive.
C'est le colorant le plus économique.

Il possède ces bonnes qualités parce qu'il est le colorant le plus fort et le plus vif; et bien qu'il soit préparé à l'huile, il est composé de manière à ne jamais rancir.

Gare à toutes imitations, et à tous autres colorants à l'huile; car tout autre est sujet à rancir et à gâter le beurre dans lequel il entrerait. Demandez **WELL, RICHARDSON & Co's IMPROVED BUTTER COLOR**, et n'en acceptez pas d'autre. Si vous ne pouvez point vous le procurer, adressez-vous directement à nous et nous vous le ferons parvenir sans charge extra.

Well, Richardson & Co., Burlington, Vt.



LES SOUSSIGNÉS SONT LES SEULS PROPRIÉTAIRES en cette Province du droit de manufacture et de vendre le **SEMEUR D'ENGRAIS** (Manure Spreader) qui a remporté le 1er prix à l'exposition. Cette machine est sans contredit l'une des plus utiles et des plus avantageuses aux cultivateurs. Elle épargne le temps et fait l'ouvrage à la perfection. Elle étend un voyage de deux chevaux en trois minutes de temps. Elle étend tout espèce d'engrais. L'expérience démontre un profit de 30 pour cent sur toute autre méthode d'étendre les engrais. Les profits seuls du semeur d'engrais permettent à son propriétaire de le payer en un an.

Les **SEMEURS D'ENGRAIS** qui sortent des boutiques des soussignés sont d'un fini remarquable. — Les prix sont très modérés. — Venez, cultivateurs, prendre des informations; venez voir.

O. & O. **DÉS ROSIERS.**
Louisville.

[Voir le "Monde."]

APPAREILS POUR LA FABRICATION DU SIROP et du sucre de sorgho. — Presses à trois cylindres; engins à acide carbonique; cuves à décanter; évaporateurs; thermomètres; aréomètres. Pour le sucre: Appareils à cuire dans le vide; chaudières à cristallisation; malaxeurs; centrifuges, etc.

Fabricant nous-mêmes le sirop et le sucre de canne, en grand, nous pouvons fournir tous les renseignements désirés sur la culture de cette plante nouvelle. Une circulaire sera envoyée sur demande.

E. S. **MANNY**, Beauharnois.

TONDEUSES POUR L'HERBE, PRESSES à Fruit, Poêles à l'huile de charbon, Glacières, Moulins à tordre, à laver et repasser le linge.

COUPELLERIE, ARGENTERIE, CORNICHERS ET ROULEAUX, ETC.

Assortiment complet de **FERRONNERIE** chez

L. J. A. SURVEYER,

188 **RUE NOTRE-DAME,**

(En face du Palais de Justice, Montréal).

MACHINES AGRICOLES

En vente chez

MM. COTÉ & VESSOT

30, rue St. Paul et 32, rue St. André, à Québec

Charrues de différents modèles et de différents prix. Trains auxuels on peut attacher toutes sortes de charrues, des cultivateurs et des arrache-patates. Herse circulaires faisant deux fois plus d'ouvrage que les autres. — Herse en fer, en trois et quatre sections.

Semoir-Vessot, avec herse, rouleau et appareil pour semer la graine de mil.

Faucheuses, les célèbres "Toronto" de Whiteley Moissonneuses "Toronto."

Machines à battre, mues à bras, pouvant battre de sept à dix minots par heure. — Machines à battre à un, deux, et trois chevaux, de Gray et fils, avec vanneur, garanties pour battre de 200 à 500 minots par jour.

Arrache-souches et pierres.

Cribles ordinaires. Cribles pour séparer toute espèce de grains.

Semoirs à graines de jardin et cultivateurs à bras. Charrettes à foin. Tomberau écossais. Camion de magasin. Brouettes, etc, etc.

Aussi, "Coppogène ou procédé Bommer pour fabriquer toutes sortes d'engrais." Prix 50 cts

Envoi franco des catalogues.

CH. T. COTÉ & CIE.

DAWES & CIE., LACHINE, P. Q., ELEVEURS et importateurs de CHEVAUX PUR-SANG et de **CARROSS**; de **BÉTAIL AYRSHIRE**, et de **COCHONS BERKSHIRE.**

LE MEILLEUR

PLÂTRE

Pour les terres.

SUPERPHOSPHATE

De première qualité.

EXCELLENT

VERT DE PARIS

Pur ou mêlé de plâtre moulin.

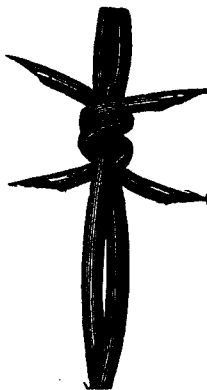
EN VENTE CHEZ

MM. LYMAN, CLARE & CIE.

322 à 386, Rue St. Paul, Montréal.

A VENDRE. — BÉTAIL AYRSHIRE, COCHONS Berkshire, races pures,

S'adresser à **MR. LOUIS BEAUBIEN,** 16, Rue St. Jacques, Montréal.



CLÔTURE EN FIL

d'acier, à quatre

pointes, de Burnell.

La clôture la plus éco-

nomique et la meil-

leure, pour terres,

routes, chemins de

fer, etc. Demandez les

circulaires et les prix

à **H. R. IVES & Co.,**

fabricants de ferronne-

ries, clôtures et balus-

trades en fer, etc.,

Rue Queen, Montréal.

LETOURNEUX, FILS & Cie.

Importateurs de

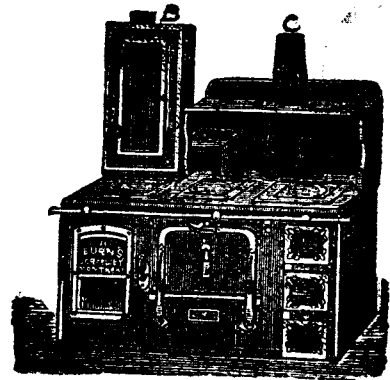
FERRONNERIE, QUINCAILLERIE,

COUPELLERIE, ETC., ETC.,

261 à 265 Rue SAINT-PAUL, 261 à 265,

Coin de la Ruelle Vaudreuil

MONTRÉAL.



FOURNEAUX ÉCONOMIQUES FRANÇAIS.

Ces poêles sont les plus commodes pour la cuisine; ils unissent à l'économie du combustible, une grande durée et une efficacité complètes. Ils sont en tous points parfaits. Nous les construisons de manière à chauffer par l'eau chaude tous les appartements d'une grande maison en même temps qu'ils suffisent à tous les besoins de la cuisine. Nos fourneaux sont en opération à Montréal, au St. Lawrence Hall, à l'Hotel Ottawa, aux couvents d'Hoche-laga, du Bon Pasteur et de Ste. Brigitte, à Varennes chez M. Ed. Barnard, Directeur de l'Agriculture et chez des centaines d'autres personnes qui, toutes, nous ont donné les plus hautes recommandations. — Pour renseignements plus amples, s'adresser à **MM. BURNS & GORMLEY**, 675 rue Craig, Montréal.

ÉTABLIS EN 1839 — MM. FROST & WOOD.

Smith's Falls, Ont. Fabricants de Faucheuses et de Moissonneuses. Râteaux à cheval, Charrues en acier, Bouleverseurs, Rouleaux, etc., etc. Pour les détails, s'adresser à

LARMONTH & FILS, 33 rue du Collège, Montréal.

BÉTAIL SHORTHORN (DURHAM), AYR-

shire, taureaux, vaches et génisses, tous au livre de généalogie du Canada et des États-Unis. Offerts à bon marché. S'adresser à **J. L. GIBB,**

Compton, P. Q.

CHIENS MATINS SAINT-BERNARD à vendre.

Magnifiques chiens, très gros, très forts, doux mais excellents de garde, et intelligents.

S'adresser à **Ed. A. BARNARD,**

Cap Saint-Michel, Q.

COMPAGNIE CANADIENNE DE CONSERVES

alimentaires. Usines et Bureaux 30 rue Henderson, Palais Québec. Conserves de viande, poisson, légumes et fruits. — Vente, en gros seulement. Premier Prix et Diplôme d'honneur à l'Exposition Provinciale de Québec 1877. — Trois premiers prix, deux médailles et un diplôme d'honneur à la grande Exposition de la Puissance, Ottawa 1879.

Le Journal d'Agriculture Illustré.

The Illustrated Journal of Agriculture. Tout souscripteur à une société de comté d'agriculture ou d'horticulture, a droit gratuitement au Journal d'Agriculture, soit en anglais, soit en français, selon le cas. Ces publications sont entièrement distinctes; elles sont toutes deux sous le contrôle du Département de l'Agriculture et des travaux publics, de cette province. L'ABONNEMENT à chaque journal, pour toutes autres personnes, est d'Une Piastre, par année.

La distribution gratuite du journal est maintenant de **20,000 copies**. On ne saurait donc annoncer plus avantageusement que dans les colonnes du Journal d'Agriculture tout ce qui intéresse les personnes qui habitent la campagne.

Annonces. — Par insertion: 20 mots \$1, et 6 cents par mot additionnel. 10 lignes et plus, 30 cents par ligne.

25 0/10 d'escompte pour les annonces à l'année. Les abonnements et les annonces sont **INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE.**

S'adresser à

ED. A. BARNARD,

DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE

10 Rue St. Vincent, Montréal.

Mouches et insectes. Mouches, coquerelles, fourmis, punaises, rats, souris, criquets, écureuils. — sont chassés par "Rough on rats" 15 c.

Aux Sociétés d'Agriculture et au public en général. Les imprimeurs du Journal d'Agriculture se chargent de toutes espèces d'impressions, de reliures et de gravures sur bois, aux conditions les plus favorables. — **E. SENECAL & FILS**, 10 Rue St. Vincent, Montréal.